

Evaluation des systèmes judiciaires (2018 - 2020)



Hongrie

Generated on : 24/09/2020 15:44

Données de référence 2018 (01/01/2018 - 31/12/2018)

Dates de début et fin de la campagne de collecte des données : 01/03/2019 - 01/10/2019

Objectif :

La CEPEJ a décidé, lors de sa 31^{ème} réunion plénière, de lancer le huitième cycle d'évaluation 2018 – 2020, portant sur les données de l'année 2018.

La CEPEJ souhaite utiliser la méthodologie développée dans le cadre des cycles d'évaluation précédents pour obtenir, en s'appuyant sur son réseau de correspondants nationaux, une évaluation globale des systèmes judiciaires des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de trois pays observateurs (Israël, le Maroc et le Kazakhstan). Ceci permettra aux décideurs publics et aux praticiens du droit d'agir en tenant compte de ces informations uniques.

Le présent questionnaire a été adapté par le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) à la lumière des cycles d'évaluation précédents et en tenant compte des commentaires des membres, observateurs, experts et correspondants nationaux de la CEPEJ. Le but de cet exercice est d'accroître la connaissance des systèmes judiciaires des Etats participants, de comparer le fonctionnement des systèmes judiciaires dans ses divers aspects ainsi que de comprendre les tendances de l'organisation judiciaire pour contribuer à améliorer l'efficacité de la justice. Le questionnaire d'évaluation et l'exploitation des résultats obtenus par ce biais ont pour ambition de devenir un véritable outil de politique publique de la justice, au service des citoyens européens.

Instruction :

La manière d'utiliser l'application et de répondre aux questions est guidée par deux documents principaux:

- le manuel d'utilisation et,
- la note explicative.

Tandis que la note explicative apporte des définitions et explications sur le questionnaire d'évaluation de la CEPEJ et la méthodologie nécessaire pour y répondre, le manuel d'utilisation est un outil pour vous aider à naviguer dans cette application. Vous pouvez télécharger la note explicative dans son intégralité sur le site web de la CEPEJ. Les explications spécifiques sont également accessibles pour chaque question dans l'application sous l'onglet « Note explicative ». Ce dernier constitue un outil de consultation immédiate lorsque vous répondrez aux questions.

Le manuel d'utilisation est accessible dans l'onglet « Documentation » de l'application.

Si vous avez des questions relatives à ces documents ou à l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat.

1. Informations générales et financières

1.1. Données démographiques et économiques

1.1.1. Habitants et informations économiques



001. Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier de l'année de référence +1)

Commentaires

002. Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, les dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national ou fédéral	58 205 420 288 [] NA [] NAP
Niveau territorial/entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	[] NA [X] NAP

Commentaires

003. PIB par habitant (en €) en prix courant pour l'année de référence

[12 500]

Commentaires

004. Salaire moyen brut annuel (en €) pour l'année de référence

[12 288]

[] NA

Commentaires

005. Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1er janvier de l'année de référence +1

[322.16]

Autorisation de décimales : 5

[] NAP

Commentaires

A1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 5 :

Sources : Q1:Központi Statisztikai Hivatal (Hungarian Central Statistical Office)
 Q2: Act C of 2017 on Hungary's 2018 State Budget
 Q3: https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&pcode=sdg_08_10&plugin=1
 Q4: <https://www.ksh.hu/docs/hun/xftp/gyor/ker/ker1812.html>
 Q5: Magyar Nemzeti Bank (Hungarian National Bank)

1.1.2. Données budgétaires relatives au système judiciaire**006. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des**

tribunaux, en € (sans le budget du ministère public et sans le budget de l'aide judiciaire). Si vous ne pouvez pas distinguer le budget alloué aux tribunaux des budgets alloués au ministère public et/ou à l'aide judiciaire, merci de vous référer à la question 7. Si vous êtes en mesure de répondre à la question 6, veuillez répondre NA à la question 7.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
TOTAL - Budget public annuel alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	355 873 479 [] NA [] NAP	391 214 974 [] NA [] NAP
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	170 695 036 [] NA [] NAP	186 259 490 [] NA [] NAP
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation	16 199 647 [] NA [] NAP	20 949 270 [] NA [] NAP
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.)	40 098 765 [] NA [] NAP	34 667 749 [] NA [] NAP
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	5 724 707 [] NA [] NAP	9 247 363 [] NA [] NAP
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	25 165 911 [] NA [] NAP	2 510 946 [] NA [] NAP
6. Budget public annuel alloué à la formation	1 044 231 [] NA [] NAP	580 701 [] NA [] NAP
7. Autres (veuillez préciser)	96 945 182 [] NA [] NAP	136 999 454 [] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble des tribunaux qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : "Other" includes taxes, unpredicted personal (salary) expenditures, other maintenance costs.

The main difference between the approved and the implemented budgets derives from the fact that for public budget allocated to gross salaries, to computerization and to the category "other", the approved budget was modified during the year.

Regarding the increase for the approved and implemented budget for computerization between 2016 and 2018, it is due to the implementation of the "Digital courts" program, which is one of the top priorities of the court system (More about the program: <https://birosag.hu/en/digital-court>.)

Regarding the increase of the implemented budget allocated to salaries between 2016 and 2018, this variation appears as a consequence of the increase observed between 2016 and 2017. The latter was explained by the fact that the salary of judges and court employees increased in 2017; accordingly, the implemented budget was higher than the approved budget. What is more, the base salary of judges and judicial employees increased by 5% from the 1st of January 2018. This also had an impact on the budget. Finally, regarding the decrease of the implemented budget allocated to new court buildings, most of the new court building projects are currently in progress (being constructed or at least in preparation phase), thus the renovation and maintenance of older buildings is getting bigger importance. It also explains the the difference between the approved budget for new courts buildings and the implemented one.

007. Si vous ne pouvez pas répondre à la question 6 parce que vous ne pouvez pas isoler le budget public alloué aux tribunaux des budgets publics alloués au ministère public et/ou à l'aide judiciaire, veuillez remplir uniquement la ligne adéquate dans le tableau selon votre système :

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et au ministère public	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et à l'aide judiciaire	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux, au ministère public et à l'aide judiciaire	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

008. Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe pour intenter une procédure devant un tribunal de droit commun :

	Obligation de payer une taxe pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun ?
en matière pénale	() Oui (X) Non
en matière autre que pénale	(X) Oui () Non

S'il existe des exceptions à la règle de payer une telle taxe, veuillez préciser ces exceptions :

008-1. Quelle est, en quelques mots, la méthode de calcul de cette taxe :

- The general amount of the court fee in a first instance civil case is 6% of the value of the case, but the minimum amount is approximately 58 Euro and maximum is approximately 4762 Euro. In some cases laws define different percentage or fix amount, e.g. the court fee of a litigious divorce case is a fix amount of approximately 95 Euro.

The general amount for a second instance case (paid by the appealing party) is 8% of the value of the case but the minimum amount is approximately 58 Euro and maximum is approximately 7936 Euro.

The general amount for a review of the case at the Supreme Court (Kúria) (paid by the party asking for the review of the case) is 10% of the value of the case but the minimum amount is approximately 159 Euro and maximum is approximately 9524 Euro.

008-2. Montant de la taxe exigée pour engager une action en recouvrement d'une créance d'un montant de 3000€ :

[180]
[] NA
[] NAP

Commentaires

009. Montant annuel des taxes perçues par l'Etat (en €) :

[]

[X] NA

[] NAP

Commentaires

012. Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	772 908 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
12.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
12.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires

012-1. Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire (12-1.1 + 12-1.2)	648 746 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
12-1.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	389 868 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
12-1.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques)	258 878 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Si le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : The Public budget does not have a limit, the amounts actually paid depends on the number of cases.

013. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué au ministère public, en €.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué au ministère public, en € (dont 13.1)	134 304 383 [] NA [] NAP	150 355 723 [] NA [] NAP
13.1 Budget public annuel alloué à la formation du ministère public	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement du ministère public qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

014. Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption/approbation du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la Justice	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Autre ministère	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Parlement	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Cour Suprême	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Conseil Supérieur de la Magistrature	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP
Tribunaux	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Organisme d'inspection	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP
Autre	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP

Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser : The President of the National Office for the Judiciary (NOJ):

- draws up – after having consulted with the National Judicial Council (NJC) and the President of the Supreme Court (Kúria) – his/her proposal concerning the budget of courts and the report on the implementation of the budget, which the Government shall transmit to the Parliament without amendment,

- exercises the duties related to the financial management of the courts and directs the internal control of the courts,

The NJC:

- forms an opinion on the proposal on the budget of the courts and on the report on the implementation of the budget, - controls the financial management of the courts The Parliament decides upon the budget of the courts as the part of the national budget, with the restriction, that the budget of the courts cannot be lower as it was in the previous year.

The State Audit Office controls the financial management of the court system.

014-1. (ancienne question 61) Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein des tribunaux ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Président du tribunal	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Directeur administratif du tribunal	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Greffier en chef	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser : other: state audit office

A2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 6 à 14 :

Sources : Q13: Act C of 2017 on the state annual budget of 2018

1.1.3. Données budgétaires relatives à l'ensemble du système de justice

015-1. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué à l'ensemble du système de justice, en € (ce budget global inclut le budget du système judiciaire – voir 15-2 ainsi que d'autres éléments du système de justice – voir 15-3) :

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Budget public annuel alloué à l'ensemble du système de justice, en €	1 612 253 232 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus et préciser notamment si une part importante du budget provient d'une organisation internationale. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble du système de justice qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : The act for implemented state budget of 2018 are not yet adopted by the Parliament.

015-2. Eléments du budget du système judiciaire (Q6, Q7, Q12, Q13)

	Inclus	Non inclus	N'existe pas (NAP)
Tribunaux (voir question 6 ou 7)	(X)	()	()
Aide judiciaire(voir question 12 ou 7)	(X)	()	()
Ministère public (voir question 13 ou 7)	(X)	()	()

015-3. Autres éléments budgétaires

Inclus	Non inclus	N'existe pas (NAP)
--------	------------	--------------------

Système pénitentiaire	(X)	()	()
Service de probation	()	(X)	()
Conseil supérieur de la magistrature	(X)	()	()
Cour constitutionnelle	(X)	()	()
Service de gestion du système judiciaire	(X)	()	()
Service de l'avocat d'Etat	()	()	(X)
Service de l'exécution	()	(X)	()
Notariat	()	(X)	()
Service d'expertise légale	(X)	()	()
Protection judiciaire de la jeunesse	()	(X)	()
Fonctionnement du ministère de la Justice	(X)	()	()
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	(X)	()	()
Service d'immigration	()	()	(X)
Certains services de police (ex : transfert, enquête, sécurité des détenus)	(X)	()	()
Autres	()	(X)	()

Si « autres », veuillez préciser :

A3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 15-1, 15-2 et 15-3:

Sources : Act C of 2017 on the state annual budget of 2018

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2.1. Aide judiciaire

2.1.1. Champ d'application de l'aide judiciaire

016. L'aide judiciaire concerne-t-elle :

Affaires pénales	Affaires autres que pénales
------------------	-----------------------------

Représentation devant les tribunaux	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP
Conseil juridique, ADR et autres services juridiques	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP

016-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du système d'aide judiciaire dans votre pays à la fois avant d'aller devant le tribunal et durant la procédure ?

- According to the Legal Aid Act LXXX of 2003, the Legal Aid Service may grant legal aid in judicial and extrajudicial cases. The county justice services, as offices of first instance and in charge of receiving the applications for legal aid, do not merely assess the eligibility for aid but, in simple cases, provide legal assistance directly as well – without prior screening of the clients' financial capabilities. However, legal aid (legal advice, drafting a document) is primarily provided by legal aid providers (attorneys, notaries public, non-governmental organizations etc.) who are recorded into the Register of legal aid providers who have contractual relation with the Legal Aid Service. The latter provides professional legal assistance for socially disadvantaged people. The law defines the situations in which legal aid can be granted and those in which no legal aid may be provided.

017. L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice ?

(X) Oui
() Non
[] NAP

Si oui, veuillez préciser :

018. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

(X) Oui
() Non
[] NAP

Si oui, veuillez préciser :

019. L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ?

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Allocation de l'aide judiciaire pour d'autres frais	() Oui () Non [] NA [X] NAP	() Oui () Non [] NA [X] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

2.1.2. Informations relatives à l'aide judiciaire



020. Veuillez indiquer le nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire :

	Total	Affaires portées devant les tribunaux	Affaires non portées devant les tribunaux
TOTAL	10 240 [] NA [] NAP	3 267 [] NA [] NAP	6 973 [] NA [] NAP
En matière pénale	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
En matière autre que pénale	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant :

021. En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat?

	Assistance gratuite d'un avocat
Personnes mises en cause	(X) Oui () Non
Victimes	(X) Oui () Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Accused individuals may be assisted by a free of charge lawyer, if his or her monthly income does not exceed the minimum pension (88 EUR in 2018 and 2019). Victims may be assisted by a free of charge lawyer, if his or her monthly income does not exceed 793 EUR currently. The costs of these lawyers are financed by the public budget.

022. En matière pénale, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

	libre choix de l'avocat
Personnes mises en cause	(X) Oui () Non [] NAP
Victimes	(X) Oui () Non [] NAP

Commentaires

023-0. Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire complète ou partielle ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Veuillez préciser si d'autres critères sont pris en compte pour l'octroi de l'aide judiciaire et veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus : The rules concerning the objective and personal scope of the Act LXXX of

2003 on Legal Aid define a number of criteria to be taken into account for the granting of legal aid. For example: no legal aid may be granted in cases connected with entrepreneurial activities conducted by private persons or in cases connected with the establishment or functioning of social organizations.

According to the Act LXXX of 2003 on Legal Aid, legal aid in extrajudicial cases provided for the applicants can be granted in two basic forms: as free assistance, or by advancing the fees of the assistance. The criteria for granting legal aid are mainly concerning the amount of income of the applicant as well as his financial situation. Legal aid in criminal procedures provided only by advancing the fees of the assistance.

Extrajudicial cases:

The fees of legal aid shall be covered by the Hungarian State instead of the client if the net monthly income per capita of the client does not exceed the current minimum amount of the retirement pension established on the basis of the term of employment. The fees of legal aid provided by the registered legal aid providers shall be covered by the Hungarian State instead of the client if the net monthly income of the single client does not exceed the 150 percent of the current minimum amount of the retirement pension established on the basis of the term of employment, provided that he does not possess properties other than assets necessary for everyday life; objects, instruments, equipment used for work (e.g. for a taxi driver the car shall be regarded as such); and the real estate he lives in. The State shall advance the fees of legal aid for those who became victims of crime. The victim status is declared by the Victim Support Service. Victim may be granted for the above type of legal aid if his net monthly income does not exceed the 86 percent of the gross monthly average earnings of employees in the national economy of the second year before the current year. The State shall advance the fee of legal services in lieu of the individual if the monthly net income available to him does not exceed the 43 percent of the gross monthly average earnings of employees in the national economy of the second year before the current year.

Criminal procedures

The State shall advance the fee of legal services in lieu of the individual if the net monthly income per capita of the client does not exceed the current minimum amount of the retirement pension established on the basis of the term of employment. The State shall advance the fee of legal services in lieu of the individual if the net monthly income of the single client does not exceed the 150 percent of the current minimum amount of the retirement pension established on the basis of the term of employment, provided that he does not possess properties other than assets necessary for everyday life; objects, instruments, equipment used for work (e.g. for a taxi driver the car shall be regarded as such); and the real estate he lives in. The State shall advance the fees of legal aid for those who became victims of crime. The victim status is declared by the Victim Support Service. Victim may be granted for the above type of legal aid if his net monthly income does not exceed the 86 percent of the gross monthly average earnings of employees in the national economy of the second year before the current year.

In the calculation of the amount of income available, the income of persons sharing the same household with the applicant shall also be taken into account, except when such persons are adverse parties in a legal debate or government procedure with the applicant, and that amount shall be divided by the number of those living together with him. The rules define the items of property that could not be taken into consideration. In particular, the following items:

- a) customary necessities and furnishings;
- b) real estates of the applicant that serve for his residential purposes, and those of his dependants;
- c) vehicle used by the applicant if he is with limited mobility, or without which he would become unable to practise his profession; and
- d) items of property necessary for the earning of the income specified in Sections 5 and 6, respectively.

For the purposes of this rule, no account may be taken of assets, the use of which would result in a loss disproportionately exceeding the benefits that could be achieved through taking advantage of the legal service.

In some special circumstances there is no need to evaluate the financial situation of the applicant, because he shall be considered being in lack of financial means. These cases are the following: the applicant

- a) receives regular social benefit for persons under the age required for old age pension, or shares the same household with his close relative who receives regular social benefit for persons under the age required for old age pension;
- b) receives public health provision, or whose entitlement to medical services has been established; or c) is a homeless person spending nights at temporary lodgings;
- d) is a refugee or temporarily protected person or a person seeking recognition as a refugee or temporarily protected person, and, on the basis of the statement he has made concerning his pecuniary situation and earning status, is entitled to the care and benefits he has been granted;
- e) is an applicant for visa, residence permit or permanent residence permit or is a subject to a naturalization process and whose ascendant are/were Hungarian nationals; is a subject to a renaturalization process
- f) cares a child in his family and therefore receives regular child protection allowance;
- g) is according to the Section 46. of the Council Regulation (EC) No 4/2009. entitled for the legal aid specified in Section 56.

The State also shall pay the fee of legal services in lieu of an applicant if the single and resourceless applicant's monthly net income does not exceed 150% of the current minimum old-age pension.

The State shall advance the fees of legal aid for those who became victims of crime. The victim status is declared by the Victim Support Service. Victim may be granted for the above type of legal aid if his net monthly income does not exceed the 86 percent of the gross monthly average earnings of employees in the national economy of the second year before the current year.

023. Si oui veuillez indiquer ci-dessous:

	Montant du revenu annuel (pour une personne), (en €)	Valeur des biens (patrimoine) (pour une personne), (en €)
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière pénale	1 056 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière autre que pénale	1 056 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière pénale	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière autre que pénale	4 752 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

024. Est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou en raison de l'absence d'un éventuel succès) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

025. La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

() le tribunal

(X) une instance extérieure au tribunal

() une instance mixte (tribunal/organe externe)

Commentaires

026. Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux personnes physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène en progression ?

027. La décision judiciaire peut-elle préciser la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :

	La décision judiciaire précise le partage des frais de justice
en matière pénale	(X) Oui () Non
en matière autre que pénale	(X) Oui () Non

Commentaires

B1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 20 et 23 :

Sources : Ministry of Justice

2.2. Usagers des tribunaux et victimes

2.2.1. Droits des usagers et victimes

028. Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement :

	Oui	Adresse(s) internet :
aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.)	()	(X) http://njt.hu/ http://igazsagugyihivatal.gov.hu/download/4/c9/11000/aldozatsegito_%20tajekoztato_2015jul_EN.pdf http://igazsagugyihivatal.gov.hu/aldozatsegites www.complex.hu , https://kereses.magyarorszag.hu/jogszabalykereso http://igazsagugyihivatal.gov.hu/dokumentumok-aldozatsegites www.complex.hu , https://kereses.magyarorszag.hu/jogszabalykereso www.jogszabalykereso.hu ; http://net.jogtar.hu
à la jurisprudence des hautes juridictions	()	(X) www.birosag.hu ; http://www.birosag.hu/ugyfelkapcsolati-portal/anonimhatarozatok-tara http://www.birosag.hu/ugyfelkapcsolati-portal/anonim-hatarozatok-tara

à d'autres documents (par exemple le téléchargement de formulaires, l'enregistrement en ligne)	()	(X) http://igazsagugyihivatal.gov.hu/download/2/c9/11000/A%2BB_%C3%A9krelemnyomtatv%C3%A1ny_%C3%A1ldozatseg%C3%ADt%C3%A9s.pdf http://birosag.hu/allampolgarok/nak/nyomtatvanyok-urlapok ; http://e-ugyintezes.birosag.hu
--	-----	--

Veuillez préciser quels documents et informations sont inclus dans « à d'autres documents » : “Other documents” include: downloadable forms, general information about court procedures and courts. Court users can submit complaints 24 hours a day, every day of the week, without personal appearance using an electronic form via the e-client portal (<https://e-ugyintezes.birosag.hu/>). A so-called case duration calculator is also available, allowing the clients to submit their case to the court with the shortest case duration where the court of jurisdiction can be selected. A development enables court users logged in the system to receive SMS or e-mail alerts about essential events of their cases since 2014. Using the central website of the court as an example, the courts have developed their own websites, so in 2014 all 5 regional courts of appeal and all 20 regional courts have uniform online appearance. As regards communication, courts opened towards the social media, so the NOJ and several courts have a Facebook profile.

029. Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?

(X) Oui, toujours

() Non

() Oui, seulement dans quelques situations particulières

Commentaires - Si oui seulement dans quelques situations particulières, veuillez préciser : Only in respect of criminal procedures. The summoning needs to refer to the foreseeable timeframe (mentioning the hours) of the procedural activity taken for a basis of the summoning.

030. Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : The victim specific information system consists of (1)the police' legal obligation to inform all victims at first contact (on the crime scene or when filing a report) on victim support possibilities by handing over a detailed information leaflet as well as giving oral notice,
(2)a 24/7 free-of-charge Victim Support Helpline (+36 80 225 225), available since 2015,
(3)victim support services in government offices,
(4)victim support centres in Budapest, Szombathely and Miskolc, which also help victims with customized information required for the enforcement of their interests (e.g., legal aid, financial services etc.) in addition to psychological and emotional support.

031. Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires ?

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les auditions	Autres modalités particulières
Victimes de violence sexuelle/viol	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non

Victimes du terrorisme	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Mineurs (témoins ou victimes)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Victimes de violence domestique	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Minorités ethniques	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Personnes handicapées	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Délinquants mineurs	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains, mariage forcé, mutilation sexuelle)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non

Commentaires - Si « autres personnes vulnérables » et/ou « autres modalités particulières », veuillez préciser : The criminal procedural code contains special regulations for criminal procedures against juvenile offenders (offenders between 14-18, or in special cases between 12-14 years of age). There are also specific regulations if the victim or witness is a minor (under the age of 18).

For any vulnerable victim or witness it is available to:

- ask for their name and personal data to be kept secretly from other stakeholders of the procedure - if it is needed the witness or victim can be placed under witness protection program,
- the judge can order the accused person to leave the courtroom while the witness makes his/her testimony. The testimony later will be read to the accused person.

For disabled persons (either accused person, victim, or witness) as specific arrangement the authorities may hear them at a specific place other than the office of the authority. Ethnic minorities (either accused person, victim, or witness) may use the ethnic language during a criminal procedure free of charge (interpretation and translation shall be provided).

031-1. Les mineurs peuvent-ils être parties à une procédure judiciaire :

- (X) Oui
() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser pour quelles procédures (civile, pénale, administrative/procédure normale ou accélérée) et à quelles conditions (les mineurs peuvent-ils bénéficier de l'aide judiciaire, d'un avocat, etc.) :

032. Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- (X) Oui, veuillez préciser pour quels types d'infractions : violent and deliberate crimes
() Non

Commentaires State compensation is allocated if it has been committed a violent and deliberate crime against the person whose bodily health and health have been severely impaired.

032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure d'indemnisation ?

- () Oui
(X) Non

Commentaires

033. Si oui, cette indemnisation provient-elle :

- ☒ d'un dispositif avec des fonds publics
- ☒ des dommages et intérêts à payer par la personne responsable
- ☐ d'un dispositif avec des fonds privés

Commentaires

034. Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts octroyés aux victimes par les juridictions ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires - Si oui, veuillez illustrer avec des données disponibles concernant le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

035. Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

036. Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ? Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur "de classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge". (La réponse NAP signifie que le procureur ne peut pas décider de classer une affaire de son propre chef. Une décision d'un juge est nécessaire.)

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ NAP

Commentaires - Le cas échéant, veuillez préciser :

037. Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

	Nombre de demandes d'indemnisation	Nombre de condamnations	Montant total (in €)
Total	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP
Durée excessive de la procédure	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP
Non-exécution des décisions de justice	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP
Arrestation injustifiée	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP

Condamnation injustifiée	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP
Autre	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP

Commentaires - Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation et la méthode de calcul du montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) : Excessive length:
If the court is not able to finish the cases within reasonable time a compensation may be awarded to the parties. The court decides about the compensation in a fast tarck procedure. The governement given before the Paliament in october 2018 a bill proposal on the financial compensation related to the prolongation of certain court proceedings.

Non-execution of court decisions:

Usually the court orders a 15 day deadline for fulfilling its final decision. If the party that is obliged to do so does not fulfil this obligation he/she also has to pay an interest from that day.

Wrongful arrest:

The damages occured for wrongful arrest, house arrest or preliminary detention at a psychiatric institution shall be compensated.

Wrongful condemnation:

If the person was convicted, but later - as a result of an extraordinary review procedure - he/she was not found guilty or received a lenient punishment. Any pecuniary punishment or cost of the procedure that was paid by the accused person should be repaid with interest included.

Other: the court awards a compenstaion if the circumstances of the imprisonment of a convicted or arrested person violate his/her fundamental rights.

2.2.2. Confiance et satisfaction des citoyens dans leur système de justic

038. Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des professionnels de la justice et des usagers des tribunaux pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ? Si oui, à quelles fréquences et à quels niveaux ?

	Au niveau national	Au niveau des tribunaux
1. Enquêtes auprès des juges	☒ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☒ Ad hoc	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☒ Ad hoc
2. Enquêtes auprès du personnel des tribunaux	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☒ Ad hoc	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☒ Ad hoc
3. Enquêtes auprès des procureurs	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
4. Enquêtes auprès des avocats	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc

5. Enquêtes auprès des parties	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
6. Enquêtes auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales, ONG)	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
7. Enquêtes auprès des victimes	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☒ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc
8. Autre(s) enquête(s) non mentionnée(s)	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc	☐ Annuelle ☐ Autre type de fréquence ☐ Ad hoc

Commentaires - Veuillez indiquer les références et les liens vers les enquêtes de satisfaction citées : As a regular national survey we have a permanent satisfaction questionnaire for court users online: <https://e-ugyintezes.birosag.hu/kerdoiv>
Parallely many courts have paper based surveys aimed at either the court staff or the court users.

040. Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire ? (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)

(X) Oui

() Non

Commentaires

041. Si oui veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :

	Autorité compétente pour traiter de la plainte	Existence d'un délai pour cette autorité pour traiter la plainte
Tribunal concerné	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Instance supérieure	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Ministère de la Justice	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Conseil supérieur de la magistrature	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non

Commentaires Other includes: e.g. Ombudsman, National Authority for Data Protection and Freedom of Information

041-1. Si oui, veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :

Nombre de plaintes	Montant des indemnités accordées
--------------------	----------------------------------

Tribunal concerné	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP
Instance supérieure	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP
Ministère de la Justice	☐ NA ☒ NAP	☐ NA ☒ NAP
Conseil supérieur de la magistrature	☐ NA ☒ NAP	☐ NA ☒ NAP
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	☒ NA ☐ NAP	☒ NA ☐ NAP

Commentaires - Si possible, veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte et veuillez indiquer tout commentaire utile :

3. Organisation des tribunaux

3.1. Tribunaux

3.1.1. Nombre de tribunaux

042. Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques.

	Nombre de tribunaux
42.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	113 ☐ NA ☐ NAP
42.2 Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	20 ☐ NA ☐ NAP
42.3 Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)	159 ☐ NA ☐ NAP

Commentaires Two new district courts were established (one in 2017 in the city of Szigetszentmiklós, another one in 2019 in the city of Érd).

113 District Courts (first instance courts of general jurisdiction)

20 Administrative and Labour Courts (specialized first instance courts)

20 Regional Courts (second instance courts of general jurisdiction + first instance courts in cases of higher importance)

5 Regional Courts of Appeal (second instance courts in cases of higher importance)

1 Supreme Court (special judicial review)

043. Nombre (entités juridiques) de tribunaux spécialisés (ou ordre judiciaire spécifique) de 1ère instance

	Nombre de tribunaux
Total (il doit correspondre au nombre indiqué à la question 42.2)	20 [] NA [] NAP
Tribunaux commerciaux (à l'exclusion des tribunaux de faillites)	[] NA [X] NAP
Tribunaux des faillites	[] NA [X] NAP
Tribunaux du travail	20 [] NA [] NAP
Tribunaux des affaires familiales	[] NA [X] NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	[] NA [X] NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	[] NA [X] NAP
Tribunaux en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé ou la corruption	[] NA [X] NAP
Tribunaux en matière de contentieux de l'Internet	[] NA [X] NAP
Tribunaux administratifs	20 [] NA [] NAP
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	[] NA [X] NAP
Tribunaux militaires	[] NA [X] NAP
Autres tribunaux spécialisés de 1ère instance	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si « autres tribunaux spécialisés de 1ère instance », veuillez donner des précisions :

044. Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée [par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux] ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Veuillez préciser : According to proposed legislation an independent administrative court system may be established in the future.

045. Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour une affaire concernant :

	Nombre de tribunaux
le recouvrement d'une petite créance	113 [] NA [] NAP
le licenciement	20 [] NA [] NAP
le vol avec violence	133 [] NA [] NAP
faillite	20 [] NA [] NAP

Commentaires Two new district courts were established (one in 2017 in the city of Szigetszentmiklós, another one in 2019 in the city of Érd).

045-1. Votre définition d'une petite créance est elle similaire à celle fournie dans la Note explicative ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser votre définition d'une petite créance : Small claims procedure: Any pecuniary claim that is under 3.000.000,- HUF (9.312 EUR) should be claimed by a payment order issued by a notary public. If the defendant contradicts the payment order, the case is sent to the court by the notary public.

These lawsuits are being dealt with by the district court on first instance.

045-2. Veuillez indiquer le montant en € d'une petite créance :

[9 312]

Commentaires The value of a small claim for 2018 is 3.000.000 HUF (9 312 EUR) (previously it was 1.000.000 HUF; in EUR; 3.586 EUR for 2010, 3.413 Eur for 2012, 3.174 EUR for 2014 and 3.232 EUR for 2016). The legal background of the value is the 3. § (2) section of the law 50/2009 (amended by the 1st of January 2018).

C. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 42, 43 et 45:

Sources : National Office for the Judiciary

3.2. Personnel des tribunaux

3.2.1. Juges et personnels non-juges



046. Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes

permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées.)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	2 892 [] NA [] NAP	902 [] NA [] NAP	1 990 [] NA [] NAP
1. Nombre de juges professionnels de première instance	1 682 [] NA [] NAP	475 [] NA [] NAP	1 207 [] NA [] NAP
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	1 126 [] NA [] NAP	389 [] NA [] NAP	737 [] NA [] NAP
3. Nombre de juges professionnels dans les cours suprêmes	84 [] NA [] NAP	38 [] NA [] NAP	46 [] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus : There are additional 48 judges assigned to the National Office for the Judiciary (for work in accordance with judicial administration) and to the Ministry of Justice (to help the legislative work of the ministry). These judges do not hear cases while they are assigned.

047. Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de président(e)s de juridictions (1 + 2 + 3)	153 [] NA [] NAP	68 [] NA [] NAP	85 [] NA [] NAP
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	127 [] NA [] NAP	55 [] NA [] NAP	72 [] NA [] NAP
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	25 [] NA [] NAP	12 [] NA [] NAP	13 [] NA [] NAP
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	1 [] NA [] NAP	1 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

Commentaires

048. Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel (si possible au 31 décembre de l'année de référence):

	Donnée
Donnée brute	[] NA [X] NAP
Donnée en équivalent temps plein	[] NA [X] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation de la réponse à cette question :

048-1. Ces juges professionnels siégeant occasionnellement traitent-ils une partie importante des affaires ?

() Oui Si oui, veuillez apporter des précisions quant aux types d'affaires et une estimation en pourcentage.

.....

() Non

[X] NAP

Commentaires

049. Nombres de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (y compris les "lay judges" ou juges consulaires ; mais les arbitres ou les jurés sont exclus de cette donnée) :

	Donnée
Donnée brute	2 235 [] NA [] NAP
Donnée en équivalent temps plein	[] NA [X] NAP

Commentaires From 1 July 2018 according to the new criminal procedure (Act XC of 2017), in criminal proceedings lay judges are only against minors and in military criminal procedure. Lay judges are appointed by representatives of the local government. In the proceedings, they have the same rights and obligations as the professional judge. According to constitutional rules, lay judges may also participate in judicial proceedings. Candidates must have no prior criminal record, the right to vote, be Hungarian citizens and be over the age of 30. In addition to these requirements, military lay judges (katonai ülnök) must serve in the professional staff of the Hungarian armed forces (Magyar Honvédség) or the law enforcement agencies. Lay judges are elected for a four year term. In criminal proceedings, courts comprise one professional judge (hivatásos bírő) and two associate judges if the accused person is a minor (under the age of 18). In appeal courts there are no lay judges. In labour cases the court of first instance consists of one professional judge and two lay judges.

049-1. Si de tels juges non professionnels existent en première instance dans votre pays, veuillez préciser pour quels types d'affaires :

	Oui	Non	Echevinage
affaires pénales (infractions graves)	()	()	(X)
affaires pénales (infractions mineures)	()	()	(X)
affaires familiales	()	(X)	()
affaires de droit du travail	()	()	(X)
affaires de droit social	()	(X)	()
affaires commerciales	()	(X)	()
affaires de faillite	()	(X)	()

autre affaires civiles	()	(X)	()
------------------------	-----	-------	-----

[] NAP

Commentaires - Si autre, veuillez préciser :

050. Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

() Oui

(X) Non

Commentaires

050-1. Si oui, pour quell(s) type(s) d'affaire(s) ?

[] affaires pénales

[] affaires autres que pénales

Commentaires

051. Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l’année de référence ?

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires

052. Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	8 528 [] NA [] NAP	1 316 [] NA [] NAP	7 212 [] NA [] NAP
1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours.	888 [] NA [] NAP	184 [] NA [] NAP	704 [] NA [] NAP
2. Personnels non juges chargés d’assister les juges à l’instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l’audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision)	935 [] NA [] NAP	106 [] NA [] NAP	829 [] NA [] NAP

3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Personnels techniques	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
5. Autres personnels non juges	6 705 [] NA [] NAP	1 026 [] NA [] NAP	5 679 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autres personnels non juges », veuillez préciser : Other non-judge staff includes staff in charge of different administrative tasks and of the management of the courts (3) and technical staff (4).

052-1. Nombre de personnel non-juge par instance (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés)

	Total	Hommes	Femmes
Total de personnel non- juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3)	8 528 [] NA [] NAP	1 316 [] NA [] NAP	7 212 [] NA [] NAP
1. Total de personnel non- juge auprès des tribunaux de première instance	4 657 [] NA [] NAP	501 [] NA [] NAP	4 156 [] NA [] NAP
2.Total de personnel non- juge auprès des cours d'appel (2ème instance)	3 652 [] NA [] NAP	759 [] NA [] NAP	2 893 [] NA [] NAP
3.Total de personnel non- juge auprès des cours suprêmes	219 [] NA [] NAP	56 [] NA [] NAP	163 [] NA [] NAP

Commentaires

053. S'il existe dans votre système judiciaire la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez préciser dans quels domaines ils interviennent :

- [] pour l'aide judiciaire
- [X] en matière familiale
- [] pour les ordres de paiement
- [X] pour les affaires liées aux registres (affaires liées au registre foncier et/ou au registre du commerce)
- [X] exécution des affaires civiles
- [X] exécution des affaires pénales
- [X] autres types d'affaires non mentionnés (veuillez préciser en commentaire)
- [X] pour les affaires non contentieuses

Commentaires - Veuillez brièvement décrire leur statut et leurs fonctions :

054. Les tribunaux ont-ils délégué certains services relevant de leur responsabilité à un service externe ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

054-1. Si oui, veuillez préciser quels services ont été externalisés :

[X] la maintenance informatique

[] la formation du personnel

[X] la sécurité

[] les archives

[X] le nettoyage

[] autres types de services (veuillez préciser) :

Commentaires

C1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 46, 47, 48, 49 et 52

Sources : National Office for the Judiciary

3.3.Ministère public

3.3.1.Procureurs et personnel



055. Nombre de procureurs (au 31 décembre de l'année de référence). Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées .

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	1 887 [] NA [] NAP	756 [] NA [] NAP	1 131 [] NA [] NAP
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	1 172 [] NA [] NAP	406 [] NA [] NAP	766 [] NA [] NAP
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	603 [] NA [] NAP	286 [] NA [] NAP	317 [] NA [] NAP
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	112 [] NA [] NAP	64 [] NA [] NAP	48 [] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

056. Nombre de chefs des ministères publics.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	141 [] NA [] NAP	81 [] NA [] NAP	60 [] NA [] NAP
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	114 [] NA [] NAP	57 [] NA [] NAP	57 [] NA [] NAP
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	26 [] NA [] NAP	23 [] NA [] NAP	3 [] NA [] NAP
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	1 [] NA [] NAP	1 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus :

057. D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

() Oui

(X) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et fonctions :

057-1. Veuillez préciser leur nombre (en équivalent temps plein) :

[]
[] NA

059. Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?

() Oui

() Non

[] NAP

Commentaires

059-1. Les Parquets disposent-ils de procureurs spécifiquement formés en matière de violence domestique et violence sexuelle ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

060. Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (sans le nombre de personnels non juges, v. question 52)(répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement pourvus)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public	2 491 [] NA	483 [] NA	2 008 [] NA

Commentaires

C2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 55, 56 et 60

Sources : Personnel Department of the Prosecutor General's Office

3.4.Parité hommes/femmes

3.4.1 Dispositions particulières pour faciliter la parité

061-2. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de recrutement :

	Oui, veuillez préciser	Non
des juges	()	(X)
des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

[] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

061-3. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de promotion :

	Oui, veuillez préciser	Non
des juges	()	(X)
des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)

des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

[] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires . Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

3.4.2 Au niveau national

061-4. Disposez-vous, au niveau national, d'une ou de plusieurs enquêtes ou rapports récents concernant, en tout ou partie, la répartition hommes/femmes au sein du système judiciaire concernant :

	Oui	Non
les juges	(X)	()
les procureurs	()	(X)
le personnel non-juge	(X)	()
les avocats	()	(X)
les notaires	()	(X)
les agents d'exécution	()	(X)

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Pouvez-vous nous en préciser les références ou le lien internet pour accéder à ce(s) document(s), ou nous le/les adresser ? The president of the national office for the judiciary releases a detailed report in every year about the central administration of the judicial system. In this report the number of male/female judges and judicial employees are published.

061-5. Existe-t-il un programme national ou un document d'orientation visant à promouvoir l'égalité hommes/femmes dans le système judiciaire ?

() Oui

(X) Non

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Pouvez-vous nous en préciser les références ou indiquer le lien internet pour accéder à ce(s) document(s), ou nous le/les adresser ?

061-6. Existe-il au niveau national une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances)/une institution spécialement chargée des questions d'égalité hommes/femmes dans le système de justice concernant :

Oui, veuillez préciser	Non
------------------------	-----

le recrutement des juges	()	(X)
la promotion des juges	()	(X)
le recrutement des procureurs	()	(X)
la promotion des procureurs	()	(X)
le recrutement du personnel non-juge	()	(X)
la promotion du personnel non-juge	()	(X)

Commentaires - Si cela concerne une autre situation que celle du recrutement ou de la promotion, veuillez préciser. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires At national level not specifically for justice system, but there is the Equal Treatment Authority [Egyenl Bánásmód Hatóság (EBH), hereinafter referred to as the Authority]. It is responsible for monitoring the implementation of the principle of equal treatment, and its jurisdiction extends across Hungary. The Authority is an independent and autonomous administrative body, subject only to the laws. It is not subject to instructions regarding its functions, and it discharges its responsibilities separately from other bodies and free of outside influence. Its responsibilities must be set out in law. The President of the Equal Treatment Authority is nominated by the Prime Minister and appointed by the President of the Republic for a term of nine years.

The Authority's first and main responsibility is to investigate complaints and reports filed concerning cases involving alleged discrimination. The Authority conducts its investigations based on the rules governing public administration procedures, and its work is helped by a nationwide network of equal treatment consultants.

The legal framework for the activities of the Equal Treatment Authority is set out in Act CXXV of 2003 on Equal Treatment and the Promotion of Equal Opportunities (hereinafter referred to as the Ebktv following the Hungarian abbreviation).

www.egyenlobanasmod.hu

At the Prosecution Service:

On the basis of Article 63 (4) of the Act CXXV of 2003 on Equal Treatment and the Promotion of Equal Opportunities , the order of the Prosecutor General No 27/2013 (XII. 21.) LÜ on Equal Opportunities, sets out the principles of equal treatment, non-discrimination and the promotion of equal opportunities, and has established an equal opportunity officer position.

According to the instructions, the prosecutor's office is prohibited from discriminating against public prosecutors during employment. The prohibition of discrimination covers, in particular, the establishment of a prosecutor's service relationship, the determination of salaries and other remuneration, discounts and reimbursements, the definition of training, further training, other forms of incentive, termination of service, and other issues related to prosecution employment. The ban on job seekers and prosecutors extends to any kind - especially age, gender, marital status, maternity (pregnancy), paternity, nationality, nationality, race, origin, religion, political belief, membership of an interest representation body - discrimination.

According to the order, in case of violation of equal treatment, you can address the Equal Opportunities Officer appointed by the Prosecutor General by indicating the reasons for the injured prosecutor. Within fifteen days, the rapporteur will forward his / her position regarding the injury in writing to the prosecutor in charge of the injured party and the prosecutor in order to put an end to the established law. The workplace leader decides in writing on the matter within fifteen days, and may suspend the execution of his / her action at the initiative of the prosecutor.

061-6-1. Veuillez préciser le texte qui met en place cette personne/institution :

(titre, date, nature du texte) <https://www.egyenlobanasmod.hu/en/basic-page/important-information-procedure-equal-treatment-authority>

The order of the Prosecutor General No 27/2013 (XII. 21.) LÜ on Equal Opportunities

061-6-2. Veuillez préciser le statut de cette personne/institution :

(par ex. indépendante, rattachée au ministère de la justice, à un Conseil supérieur de la magistrature ou équivalent ou à un organisme interministériel spécialement dédié à l'égalité homme/femme) The Authority is an independent and autonomous administrative body, subject only to the laws. It is not subject to instructions regarding its functions, and it discharges its responsibilities separately from other bodies and free of outside influence. Its responsibilities must be set out in law. The President of the Equal Treatment Authority is nominated by the Prime Minister and appointed by the President of the Republic for a term of nine years.

061-6-3. Veuillez préciser si cette personne/institution a une fonction d'information et de consultation ou si ses avis ou décisions ont des conséquences juridiques :

(par ex. bloquer une décision, ouvrir un droit à recours) What decision can be taken by the authority?
 If it is proved in the course of the procedure that the person or organization placed under the procedure violated the principle of equal treatment, the Authority may
 order that the state of infringement be terminated,
 forbid the continuation of the violation,
 order that its final decision declaring the infringement be made public,
 impose fine from HUF 50 thousand to HUF 6 million,
 decide on the procedural cost in a way that it must be covered by the offending party.
 However, the Authority may not establish financial compensation for a client and may not order the restoration of the original status either (e.g. may not oblige an employer to take the complainant back to his original position).
 Prior to taking a decision the Authority shall try in all cases to reach a settlement between the parties. If the parties show willingness and settlement was reached, which corresponds to the law, the Authority shall approve the settlement in a decision. The implementation of the settlement may be enforced in the same way as of the decisions establishing the breach of law.
 The procedure is free of duty.
 Remedy against the decision of the authority
 No appeal lies against the decision taken by the EBH, the court review of the decision may be requested at the Budapest Metropolitan Public Administration and Labour Court. Court proceedings are free of duty only if the petitioner was granted personal exemption from duty.
www.egyenlobanasmod.hu

3.4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère public

061-7. Existe-t-il, au niveau des tribunaux ou des services du ministère public une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances)/institution spécialement chargée de veiller au respect de l'égalité hommes/femmes concernant l'organisation du travail judiciaire :

	Oui	Non
dans les tribunaux (juges)	()	(X)
dans les services du ministère public (procureurs)	()	(X)
pour le personnel non-juge des tribunaux	()	(X)

Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et leurs fonctions. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires .

061-8. La féminisation de certaines fonctions - si elle existe dans votre pays – au sein des tribunaux ou des ministère public a-t-elle conduit à des modifications concrètes dans l'organisation du travail dans les domaines suivants :

	Oui	Non
Affectation dans les différents postes	()	(X)
Répartition de la charge de travail	()	(X)
Horaires de travail	()	(X)
Modalités du télé-travail et présence dans les locaux de travail	()	(X)
Remplacement des personnes absentes	()	(X)
Organisation des audiences	()	(X)
Autres	()	(X)

Commentaires - Si « autres », pouvez-vous préciser ? Pouvez-vous également donner des exemples concrets dans les différentes hypothèses évoquées ? Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires.

061-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes professions judiciaires et l'égalité dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsabilité, quelles sont, dans votre pays :

les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :

les mesures prévues (veuillez préciser) :

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires

061-10. Dans le système judiciaire de votre pays (en se basant éventuellement sur des évaluations, études ou rapports officiels), quelles sont les principales causes d'inégalités dans :

les procédures de recrutement (veuillez préciser) :

les procédures de promotion et l'accès aux fonctions de responsabilité (veuillez préciser) :

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires

061-11. Dans vos tribunaux, une attention particulière est-elle portée à la question de la parité vis-à-vis du public ou des usagers de la justice, notamment :

	Oui, veuillez préciser	Non
les magistrats ou personnel des tribunaux sont plus des hommes ou des femmes selon certains types d'affaires	()	(X)
la composition des audiences collégiales est toujours mixte	()	(X)
il existe des statistiques hommes/femmes concernant les personnes qui saisissent le tribunal/les victimes, les auteurs d'infractions, etc.	(X) statistics cover the gender of convicted persons	()

Commentaires - si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires . statistics cover the gender of convicted persons

3.5 Utilisation des technologies informatique dans les tribunaux

3.5.1 Politiques générales en matière de technologie informatique dans le système judiciaire

062-1. Principes de base et modèles utilisés dans la définition des politiques et stratégies relatives aux technologies informatiques

Organisation

Politiques et stratégies informatiques	☒ (X) définies et coordonnées au niveau national par une institution ☐ () définies et coordonnées au niveau national conjointement par plusieurs institutions ☐ () définies et coordonnées au niveau des l'unité/ partie prenante ☐ () autre
TI Gouvernance informatique	☒ (X) gouvernance au niveau national par une institution ☐ () gouvernance au niveau national conjointement par plusieurs institutions ☐ () organisées au niveau des l'unité/partie prenante ☐ () autre

Commentaires The National Office for the Judiciary coordinates IT policies and strategies.

065-1. Dans le cas où il existe une structure nationale qui est en charge de la politique et de la gouvernance stratégique concernant la modernisation du système judiciaire (en s'appuyant, notamment, sur l'informatique) quelle est la composition de cette structure ?

☐ () personnels administratifs, techniques et scientifiques seulement

☒ (X) équipes mixtes comprenant des personnels judiciaires (juges/procureurs/etc.) et des personnels administratifs/techniques/scientifiques

☐ () autres (préciser en commentaire)

Commentaires - (veuillez préciser si d'autres approches de modernisation ont été mises en œuvre)

065-2. Quel est le modèle d'organisation majoritairement retenu pour mener des projets structurels informatiques dans les tribunaux et la gestion des applications (maintenance, évolution) ?

	Conduite des nouveaux projets	Gestion des applications
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.)	☐ () Oui ☒ (X) Non	☐ () Oui ☒ (X) No
Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un prestataire externe	☒ (X) Oui ☐ () Non	☒ (X) Oui ☐ () No
Autres approches (prestation externe uniquement – préciser en commentaire)	☐ () Oui ☒ (X) Non	☐ () Oui ☒ (X) No

Commentaires - veuillez apporter des précisions également en cas d' « autres approches »

065-3. Existe-t-il un dispositif de détection et de valorisation des innovations en matière de technologies de l'information issues d'initiatives personnelles et/ou des tribunaux ?

☒ (X) Oui

() Non

Commentaires (précisez notamment les projets ayant connu des développements nationaux) Sharing good local practices and applications is happening on a regular basis, as the National Office for the Judiciary organizes workshops for the courts to share their experience.

065-4. Avez-vous mesuré l'impact résultant de la mise en œuvre d'une ou de plusieurs des composantes de votre nouveau système d'information ?

(X) Oui

() Non

065-4-1. Si oui, avez-vous mesuré l'impact sur (multiples réponses possibles) :

[] les processus opérationnels

[X] la charge de travail

[X] les ressources humaines

[] les coûts

[] autres, veuillez préciser

Commentaires (veuillez donner des exemples d'impact) Our IT applications allow court executives to gather information on the timely jurisdiction of the cases of the court. This helps the court executives to take adequate measures in types of cases if it is needed to support the effective jurisdiction of the court. Timeframe reduction is a general consequence of electronic communication between the court and the parties in civil cases. The exact benefits of electronic communication is currently being investigated.

3.5.2 Sécurité du système d'information des tribunaux et protection des données à caractère personnel

065-5. Existe-t-il des audits indépendants ou autres mécanismes qui contribuent à la politique globale de sécurité concernant le système d'information judiciaire ?

(X) Oui

() Non

Commentaires (précisez notamment si des cadres nationaux de sécurité informatique existent)

065-6. Une législation assure-t-elle la protection des données à caractère personnel traitées par les tribunaux ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser notamment : l'existence d'autorités spécifiquement en charge de la protection des données à caractère personnel ; l'étendue des droits conférés aux citoyens dans le cadre spécifique des logiciels utilisés par les tribunaux ; l'existence de contrôles ou de limitations par la loi en ce qui concerne le partage des bases de données traitées par les tribunaux avec d'autres administrations (police, etc.)

3.5.3 Bases de données centralisées d'aide à la décision

062-4. Existe-t-il une base de données nationale centralisée des décisions de justice (jurisprudence, etc.) ?

(X) Oui

() No

Commentaires Case-law database will be available in open data from 2020.

062-4-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Pour les décisions de 1ère instance	Pour les décisions de 2ème instance	Pour les décisions de 3ème instance	Lien vers la jurisprudence CEDH	Données anonymisées	Base de données de jurisprudence disponible gratuitement en ligne	Ouverture de la base de données de jurisprudence en open data
Civile et/ou commerciale	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Pénale	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Administrative	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	(X) Oui pour tous les jugements () Oui pour certains jugements () Non	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser :

062-6. Existe-t-il un fichier national informatisé centralisant les condamnations pénales?

(X) Oui

() Non

Commentaires

062-6-1. Si oui, veuillez apporter les précisions suivantes :

[] Mise en relation avec d'autres fichiers européens de même nature

[X] Contenu directement consultable par voie informatique par les juges et/ou les procureurs

[] Contenu directement consultable à d'autres fins que pénales (matières civiles, administratives)

Commentaires - Veuillez préciser quelle est l'autorité délivrant l'accès

3.5.4 Outils d'assistance à la rédaction



062-7. Existe-t-il des outils d'aide à la rédaction dont le contenu est coordonné au niveau national ? (modèles ou bibliothèques de trames, paragraphes pré-rédigés, etc.)

(X) Oui

() Non

Commentaires – si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

062-7-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de disponibilité
Civile et/ou commerciale	☐ 100% ☒ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA
Pénale	☐ 100% ☒ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA
Administrative	☐ 100% ☒ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA

062-8. Existe-t-il des outils de dictée vocale ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

062-8-1. Si oui, veuillez apporter les précisions suivantes :

	Disponibilité d'outils de dictée simples	Disponibilité d'outils d'enregistrement multiples	Fonction de reconnaissance vocale
Civile et/ou commerciale	☒ dans tous les tribunaux ☐ dans la plupart des tribunaux ☐ dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☐ non disponible pour cette matière ☐ NA	☐ dans tous les tribunaux ☐ dans la plupart des tribunaux ☐ dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☒ non disponible pour cette matière ☐ NA	☒ Oui ☐ Essai pilote ☐ Non ☐ NA

Pénale	☒ (X) dans tous les tribunaux ☐ () dans la plupart des tribunaux ☐ () dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☐ () non disponible pour cette matière ☐ [] NA	☐ () dans tous les tribunaux ☐ () dans la plupart des tribunaux ☒ (X) dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☐ () non disponible pour cette matière ☐ [] NA	☒ (X) Oui ☐ () Essai pilote ☐ () Non ☐ [] NA
Administrative	☒ (X) dans tous les tribunaux ☐ () dans la plupart des tribunaux ☐ () dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☐ () non disponible pour cette matière ☐ [] NA	☐ () dans tous les tribunaux ☐ () dans la plupart des tribunaux ☐ () dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ☒ (X) non disponible pour cette matière ☐ [] NA	☒ (X) Oui ☐ () Essai pilote ☐ () Non ☐ [] NA

062-9. Existe-t-il un site intranet au sein du système judiciaire pour la diffusion d'information/actualités ?

Taux de disponibilité :

- ☒ (X) 100% - accessible à l'ensemble de l'appareil judiciaire
☐ () 50-99% - accessible à la plupart des juges/procureurs dans toutes les instances
☐ () 10-49% - dans certains tribunaux seulement
☐ () 1-9% - dans un seul tribunal
☐ () 0% (NAP) - Pas d'accès

☐ [] NA

Commentaires

3.5.5 Technologies utilisées pour l'administration des tribunaux et la gestion des affaires

063-1. Existe-t-il un système de gestion informatisée des procédures judiciaires (CMS) ? (logiciel utilisé pour l'enregistrement des procédures judiciaires et leur gestion)

- ☒ (X) Oui
☐ () Non

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

063-1-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement	État d'avancement d'une affaire en ligne	Base de données centralisée ou interopérable	Dispositifs intégrés d'alertes préventives (pour une gestion dynamique des affaires)	Degré d'intégration/co connexion d'un CMS avec un outil statistique
Civile et/ou commerciale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ accessible aux parties ☐ publication de la décision en ligne ☐ les deux ☐ non accessible ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☐ Entièrement intégré, y compris BI ☒ Intégré ☐ Non intégré mais connecté ☐ Pas du tout connecté ☐ NA ☐ NAP
Pénale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ accessible aux parties ☐ publication de la décision en ligne ☐ les deux ☐ non accessible ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☐ Entièrement intégré, y compris BI ☒ Intégré ☐ Non intégré mais connecté ☐ Pas du tout connecté ☐ NA ☐ NAP
Administrative	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ accessible aux parties ☐ publication de la décision en ligne ☐ les deux ☐ non accessible ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☐ Entièrement intégré, y compris BI ☒ Intégré ☐ Non intégré mais connecté ☐ Pas du tout connecté ☐ NA ☐ NAP

063-2. Registres informatisés gérés par des tribunaux

	Taux de déploiement	Données consolidées au niveau national	Service disponible en ligne	Module statistique intégré ou connecté
Registre foncier	☐ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☒ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☒ Non

Registre relatif aux entreprises	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP) [] NA	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
---	--	----------------------	----------------------	----------------------

Commentaires – si d’autres matières sont concernées, veuillez préciser

063-6. Systèmes informatisés de gestion budgétaire et financière des tribunaux

	Taux de déploiement de l’outil	Données consolidées au niveau national	Système communiquant avec d’autres ministères (des finances notamment)
Gestion budgétaire et financière des tribunaux	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP) [] NA	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Gestion des frais de justice	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP) [] NA	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Autres (préciser en commentaires)	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP) [] NA	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non

Commentaires NEXON HR - budgetary aspects of human resource management, KIRA - management of wages.

063-7. Outils de mesure de la charge de travail des juges, procureurs et/ou personnels non-juge/ non-procureur (Outil permettant de quantifier l’activité des juges, procureurs et/ou personnels non-juge/ non-procureur – par exemple le nombre de dossiers traités)

(X) Oui

() Non

Commentaires

063-7-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

Taux de déploiement des outils	Données utilisées pour un pilotage au niveau national	Données utilisées pour un pilotage au niveau local	Outil intégré dans le CMS
--------------------------------	---	--	---------------------------

Pour les juges	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
Pour les procureurs	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
Pour le personnel non-juge/ non-procureur	☐ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☒ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP

3.5.6 Technologies utilisées pour la communication entre les tribunaux, les professionnels et/ou les justiciables

064-2. Existe-t-il une possibilité de saisir des tribunaux par voie électronique ? (possibilité d'introduire une affaire par voie électronique, par exemple un courrier électronique ou un formulaire sur un site internet)

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

064-2-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de disponibilité	Saisine papier obligatoire en parallèle	Cadre législatif spécifique autorisant la saisine	Outil intégré/connecté dans le CMS
Civile et/ou commerciale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
Pénale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP

Administrative	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
-----------------------	---	--	--	--

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

064-3. Est-il possible de solliciter l'aide judiciaire par voie électronique ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

064-3-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Solliciter l'aide judiciaire par voie électronique
Taux de disponibilité	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA
Formalisation de la demande par voie papier obligatoire en parallèle	☐ Oui ☒ Non ☐ NA ☐ NAP
Cadre législatif spécifique encadrant les demandes d'attribution d'aide judiciaire par voie électronique	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
L'octroi de l'aide judiciaire est également électronique	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
Information disponible dans le CMS	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP

064-4. Est-il possible de transmettre des convocations à un rendez-vous judiciaire ou à une audience par voie électronique ? (un rendez-vous judiciaire désigne des phases préalables à une audience judiciaire, notamment en vue de médiation ou de conciliation)

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

064-4-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Convocations g�n�r�es par le CMS	Convocation papier obligatoire en parall�le	Consentement de l'usager pour �tre avis� par voie �lectronique	Modalit�s (si autres pr�ciser en commentaires)	Cadre l�gislatif sp�cifique
Civile et/ou commerciale	[X]	[]	[X]	[] SMS [] Courrier �lectronique [X] Application informatique sp�cifique [] Autres	[X]
P�nale	[X]	[]	[X]	[] SMS [] Courrier �lectronique [X] Application informatique sp�cifique [] Autres	[X]
Administrative	[X]	[]	[X]	[] SMS [] Courrier �lectronique [X] Application informatique sp�cifique [] Autres	[X]

Commentaires Consent of the user to be notified by electronic means is only required by private parties. For lawyers, companies, state agencies it is mandatory.

064-6. Existe-t-il des possibilit s de communication  lectronique entre les tribunaux et les avocats et/ou les parties ? (envoi de fichiers  lectroniques et de donn es concernant une proc dure judiciaire avec ou sans documents num ris s, essentiellement   des fins de suppression d' changes papiers)

Communication entre le tribunal et les avocats repr sentant les parties

(X) Oui

() Non

Communication entre le tribunal et les parties non repr sent es par un avocat

(X) Oui

() Non

Commentaires

064-6-1. Si oui, merci de pr ciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement de l'outil	Phases du procès concernées	Modalités (si différentes selon les phases du procès ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) - pour cette matière ☐ NA	☒ Saisine d'une juridiction ☒ Phases préparatoires à l'audience ☒ Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois ☒ Transmission des décisions des tribunaux	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui
Pénale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) - pour cette matière ☐ NA	☒ Saisine d'une juridiction ☒ Phases préparatoires à l'audience ☒ Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois ☒ Transmission des décisions des tribunaux	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui
Administrative	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) - pour cette matière ☐ NA	☒ Saisine d'une juridiction ☒ Phases préparatoires à l'audience ☒ Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois ☒ Transmission des décisions des tribunaux	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui

Commentaires

064-7. Modalités de communication électronique utilisées par des professionnels autres que les avocats (envoi de données électroniques concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)

	Taux de déploiement de l'outil	Modalités (si différentes selon les actes ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique
Agents chargés de l'exécution des décisions de justice (tels que définis dans les Q169 et suivantes)	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui
Notaires (tels que définis dans les Q192 et suivantes)	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui
Experts (tels que définis dans les Q202 et suivantes)	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui
Services de police judiciaire	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Courrier électronique ☒ Application informatique spécifique ☐ Autres	☒ Oui

Commentaires

064-9. Existe-t-il des systèmes de traitement en ligne de contentieux spécialisés ? (contentieux de faible valeur, créances non contestées, phases préparatoires à la résolution d'un conflit familial, etc - veuillez préciser en commentaire)

☒ Oui

☐ Non

Commentaire : Veuillez décrire le système existant. order of payments issued by public notaries

064-10. Vidéoconférence entre les tribunaux, les professionnels et/ou les usagers (concerne l'utilisation de dispositifs audiovisuels dans le cadre de procédures judiciaires tels que pour l'audition de parties, etc.).

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

064-10-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes et de décrire en commentaires de cette rubrique les cas d'usage concrets de la vidéoconférence et les bénéfices attendus (par

exemple, utilisation de ce dispositif afin de réduire le nombre de transferts de détenus vers le tribunal) :

	Taux de déploiement	Phase de procédure	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	☐ 100% ☐ 50-99% ☒ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Préalable à l’audience ☒ Durant l’audience ☐ Postérieurement à l’audience	☒ Oui ☐ Non
Pénale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Préalable à l’audience ☒ Durant l’audience ☐ Postérieurement à l’audience	☒ Oui ☐ Non
Administrative	☐ 100% ☐ 50-99% ☒ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Préalable à l’audience ☒ Durant l’audience ☐ Postérieurement à l’audience	☒ Oui ☐ Non

Commentaires

064-11. Enregistrement d’auditions ou de débats (enregistrement sonore ou audiovisuel en phase d’instruction et/ou de jugement)

- (X) Oui
- () Non

Commentaires

064-11-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement	Type d’enregistrement	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	☐ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☒ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Sonore ☐ Vidéo ☒ Les deux ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
Pénale	☒ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☐ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Sonore ☐ Vidéo ☒ Les deux ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP

Administrative	☐ 100% ☐ 50-99% ☐ 10-49% ☒ 1-9% ☐ 0% (NAP) ☐ NA	☐ Sonore ☐ Vidéo ☒ Les deux ☐ NA ☐ NAP	☒ Oui ☐ Non ☐ NA ☐ NAP
-----------------------	---	--	--

064-12. La preuve électronique est-elle admissible ?

	Admissibilité de la preuve électronique	Cadre législatif
Civile et/ou commerciale	☒ Oui ☐ Non	☐ De droit commun seulement ☒ De droit commun et spécialisé ☐ De droit spécialisé seulement
Pénale	☒ Oui ☐ Non	☐ De droit commun seulement ☒ De droit commun et spécialisé ☐ De droit spécialisé seulement
Administrative	☒ Oui ☐ Non	☐ De droit commun seulement ☒ De droit commun et spécialisé ☐ De droit spécialisé seulement

Commentaires

3.6. Performance et évaluation

3.6.1. Politiques nationales déclinées dans les tribunaux / les services du ministère public

066. Existe-t-il des normes de qualité définies pour le système judiciaire au niveau national (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

067. Existe-t-il des personnels spécialisés responsables de la mise en œuvre de ces normes de qualité élaborées au niveau national?

	Oui / Non
dans les tribunaux	☐ Oui ☒ Non

dans les services du ministère public

() Oui

(X) Non

Commentaires

3.6.2.Objectifs de performance et de qualité au niveau des tribunaux / des services du ministère public

077. Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

078. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis pour les tribunaux :

[X] nombre de nouvelles affaires

[X] durée des procédures (délais)

[X] nombre d'affaires terminées

[X] nombre d'affaires pendantes

[X] stocks d'affaires

[X] productivité des juges et des personnels des tribunaux

[] satisfaction du personnel des tribunaux

[] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)

[] coûts des procédures judiciaires

[X] nombre de recours

[X] taux de recours

[X] clearance rate

[X] disposition time

[X] autre (veuillez préciser) :see in comments

Commentaires Among others: individual judge's statistics; statistics on the reasons of the postpone of the trials; number of trial days in cases; number of cases heard per day; pending cases of an individual judge / court; the time frame of pending cases; number of appealed cases; the subject of incoming / finished / pending cases; the ratio of litigious and non-litigious cases; cases that are pending over 2 or 5 years have a separated statistical report every month; cases in which there were no actions taken in the last 30 days by the court have a separated statistical report every month

077-1. Concernant l'activité des services du ministère public, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité ?

() Oui

(X) Non

Commentaires

078-1. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis pour les services du ministère public:

- ☐ nombre de nouvelles affaires
- ☐ durée des procédures (délais)
- ☐ nombre d'affaires terminées
- ☐ nombre d'affaires pendantes
- ☐ stocks d'affaires
- ☐ productivité des procureurs et des personnels des ministères publics
- ☐ satisfaction du personnel des services du ministère public
- ☐ satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les ministères publics)
- ☐ coûts des procédures judiciaires
- ☐ clearance rate
- ☐ disposition time
- ☐ pourcentage de condamnations et d'acquittements
- ☐ autre (veuillez préciser) :

Commentaires

073. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des tribunaux basé principalement sur les indicateurs définis?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires

073-0. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?

- ☐ Annuelle
- ☐ Moins fréquente
- ☒ Plus fréquente

Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser : The statistics of the court system are composed in every quarter, half and whole year. It is published on the central internet website of the courts in every half year.

073-1. Cette évaluation de l'activité du tribunal est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des ressources au sein de ce tribunal ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Commentaires

073-2. Si oui, quelles mesures sont prises?

- ☒ Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance
- ☒ Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)

☒ Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité

☐ Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

073-3. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des services du ministère public basé principalement sur les indicateurs définis?

☐ Oui

☒ Non

Commentaires

073-4. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?

☐ Annuelle

☐ Moins fréquente

☐ Plus fréquente

Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser :

073-5. Cette évaluation de l'activité des services du ministère public est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des ressources au sein des services du ministère public ?

☐ Oui

☒ Non

Commentaires

073-6. Si oui, quelles mesures sont prises?

☐ Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance

☐ Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)

☐ Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité

☐ Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

079. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (réponses multiples possible) :

☒ Conseil Supérieur de la Magistrature

☐ Ministère de la Justice

☐ Organe d'inspection

☒ Cour Suprême

☐ Organe d'audit extérieur

☒ Autre (veuillez préciser) : Court presidents, local judicial councils and the National Office for the Judiciary

Commentaires Presidents of the regional courts evaluate the performance of the regional court, the district courts and administrative and labour court that fall within their territorial jurisdiction.

The judicial council of the court (judges elected by their peers) forms an opinion about the financial management of the court every year. The National Judicial Council evaluates the management of the courts and forms an opinion about their financial report. The Kúria

(Supreme Court) evaluates the judicial activities of the courts through its jurisprudence analysing working groups. The National Office for the Judiciary supervises the managing work of court presidents.

079-1. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des services du ministère public (réponses multiples possible) :

- ☐ Conseil supérieur des procureurs
- ☐ Ministère de la Justice
- ☒ Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- ☐ Procureur général /Procureur de la République
- ☐ Organe d'audit extérieur
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

3.6.3.Mesure de l'activité des tribunaux / des services du ministère public

070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des tribunaux (performance et qualité) :

- ☒ nombre de nouvelles affaires
- ☒ durée des procédures (délais)
- ☒ nombre d'affaires terminées
- ☒ nombre d'affaires pendantes
- ☒ stocks d'affaires
- ☒ productivité des juges et des personnels des tribunaux
- ☐ satisfaction du personnel des tribunaux
- ☒ satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- ☐ coûts des procédures judiciaires
- ☒ nombre de recours
- ☒ taux de recours
- ☒ clearance rate
- ☒ disposition time
- ☒ autre (veuillez préciser) :

Commentaires Other:

- statistics on the reasons of the postpone of the trials,
- number of trial days in cases, - number of tried cases per day,
- the subject of incoming / finished / pending cases,
- the ratio of litigious and non-litigious cases,
- cases that are pending over 2 or 5 years have a separated statistical report every month
- cases in which there were no actions taken in the last 30 days by the court have a separated statistical report every month

070-1. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des services du ministère public (performance et qualité) :

- ☒ nombre de nouvelles affaires
- ☒ durée des procédures (délais)

- ☒ nombre d'affaires terminées
- ☒ nombre d'affaires pendantes
- ☒ stocks d'affaires
- ☒ productivité des procureurs et des personnels des ministères publics
- ☐ satisfaction du personnel des services du ministère public
- ☒ satisfaction des usagers (au regard des services rendus par le ministère public)
- ☐ coûts des procédures judiciaires
- ☒ clearance rate
- ☒ disposition time
- ☒ pourcentage de condamnations et d'acquittements
- ☐ autre (veuillez préciser) :

Commentaires

071. Existe-t-il un mécanisme permettant de suivre le nombre d'affaires pendantes et les affaires qui ne sont pas traitées dans un délai raisonnable (arriéré):

- ☒ en matière civile
- ☒ en matière pénale
- ☒ en matière administrative

Commentaires Judges have to report those cases on a monthly basis that are pending for more than 2 years. The president of the court can order a fast-track procedure for a case based on the report.

072. Existe-t-il un mécanisme permettant de surveiller les temps morts durant les procédures judiciaires ?

	Oui (Si oui, veuillez préciser)	Non
dans les tribunaux	(X)	()
dans les services du ministère public	(X)	()

Commentaires The administrative office of the court reports those cases to the president in which there was no judicial activity in the last 30 days.

3.6.4.Information sur l'activité des tribunaux / des services du ministère public

080. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux ?

- (X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :Országos Bírósági Hivatal (National Office for the Judiciary), H-1055, Hungary, Budapest, Szalay utca 16.
- () Non

Commentaires

080-1. Est-ce que cette institution publie sur internet des statistiques sur le fonctionnement de

chaque tribunal:

(X) Oui, sur internet

() Non, seulement en interne (sur un site intranet)

() Non

Commentaires

080-2. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des services du ministère public?

(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :IT Department of the Office of the Prosecutor General (1055 Budapest, Markó u. 16.)

() Non

Commentaires

080-3. Est-ce que cette institution publie sur internet des statistiques sur le fonctionnement de chaque service du ministère public?

(X) Oui, sur internet

() Non, seulement en interne (sur un site intranet)

() Non

Commentaires

081. Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires terminées, d'affaires pendantes, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et un bilan d'évaluation) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) :

081-1. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:

[X] Internet

[X] Intranet

[] Diffusion papier

Commentaires

081-2. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :

(X) Annuelle

() Moins fréquente

() Plus fréquente

Commentaires

081-3. Les services du ministère public doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui

présente par exemple des données sur le nombre d'affaires entrantes, le nombre de décisions, le nombre de procureurs et de personnel administratif, des objectives et une évaluation de l'activité)?

☒ (X) Oui

☐ () Non

Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) : Tasks and activities of the Prosecution Service of Hungary: report to Parliament)

<http://eng.ugyeshseg.hu/public-information/annual-parliamentary-reports/>

<http://eng.ugyeshseg.hu/public-information/statistical-data-and-information/>

081-4. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:

☒ [X] Internet

☒ [X] Intranet

☒ [X] Diffusion papier

Commentaires

081-5. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :

☒ (X) Annuelle

☐ () Moins fréquente

☐ () Plus fréquente

Commentaires

3.6.5 Administration des tribunaux

082. Existe-t-il une structure ou des processus de concertation entre le ministère public et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences, permanences pour les affaires urgentes, choix des modes simplifiés de poursuites....) ?

☒ (X) Oui

☐ () Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

082-1. Existe-t-il en général une structure ou des processus de concertation entre les avocats et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions en matière non pénale (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences, permanences pour les affaires urgentes).

☒ (X) Oui

☐ () Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

3.6.6 Performance et évaluation des juges et des procureurs

083. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque juge (par exemple le

nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

083-1. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque juge :

[] Pouvoir exécutif (par exemple ministère de la Justice)

[] Pouvoir législatif

[X] Pouvoir judiciaire (par exemple le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême)

[X] Président de la juridiction

[] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

114. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du juge ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

114-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :

() Annuelle

(X) Moins fréquente

() Plus fréquente

083-2. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque procureur (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

083-3. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque procureur :

[] Pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la Justice)

[] Procureur général /Procureur de la République

[] Conseil supérieur des procureurs

[X] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique

[] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

120. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

120-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation

() Annuelle

(X) Moins fréquente

() Plus fréquente

Commentaires The evaluation system is defined by Articles 50-52 of the Act on the Legal Status of Prosecutors. The purpose is to assess the quality of the prosecutor's activities, his/her skills, abilities and character traits with an impact thereon and to facilitate professional development. Prosecutors, with the exception of the Prosecutor General and the Deputy Prosecutor General, are assessed before the expiry of the fixed term of the first appointment, while in the case of a first appointment for an indefinite term, before the expiry of a period of 3 years following the appointment, and thereafter every 8 years. Prosecutors need not be assessed during the 6 years preceding the completion of the applicable old-age pension age. A prosecutor shall also be assessed if: requested by the prosecutor; circumstances have emerged that indicate the prosecutor's professional ineligibility or the necessity to alter the evaluation of the previous assessment; in the extraordinary proceeding to be completed without delay, s/he fails to meet the deadline extended by the superior prosecutor. The assessment is the duty of the person exercising the employer's rights. The official work of prosecutors assigned to the Ministry is evaluated by the Minister responsible for justice in accordance with the rules applicable to government officials. As a result, prosecutors may be awarded the following grades: excellent, suitable for promotion; excellent and fully eligible; eligible; eligible, subsequent assessment required; ineligible. In the event of an ineligible grade, the prosecutor shall be called upon to resign his/her office within thirty days. If the prosecutor is awarded a grade "eligible, subsequent assessment required", the person exercising the employer's rights identifies the deficiencies and irregularities and states the main criteria of the desired changes which shall be reviewed prior to the next assessment (within 2 years). A prosecutor shall be awarded an ineligible grade upon the next assessment if he/she fails to obtain an eligible grade. S/he may request a court of law to quash any erroneous or untrue finding.

C4. Veuillez indiquer les sources utilisées pour répondre aux questions de ce chapitre :

Sources : Prosecutors: Act CXLIV of 2011 on status of prosecutors

Judges: National Office for the Judiciary

4.Procès équitable

4.1.Principes

4.1.1.Principes du procès équitable

084. Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat durant l'audience) ?

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la méthode de calcul utilisée : No such procedure exists.

085. Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Veuillez brièvement préciser:

085-1. Ratio entre le nombre total de procédures de récusations initiées et le nombre de récusations qui ont abouti (au cours de l'année de référence) :

[]

[X] NA

Commentaires

086. Existe-t-il dans votre pays un système de suivi des violations relatives à l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme ?

[] Pour les procédures civiles (non-exécution)

[] Pour les procédures civiles (durée)

[] Pour les procédures pénales (durée)

[] NAP

Commentaires - Veuillez préciser quelles sont les modalités de ce dispositif de suivi (information sur les violations constatées par la Cour Européenne des droits de l'Homme au niveau de l'Etat/au niveau des tribunaux ; mise en place de dispositifs internes pour prévenir d'autres violations (similaires) et s'il permet de mesurer une évolution des violations constatées): On an annual basis, the Hungarian Minister of Justice is responsible for the submission of a report to the Parliament about the activity of representative of the Hungarian Government before the Court (the Agent) according to the decree of the Parliament (No. 23/2007. (III.20.)). The Minister's report has been discussed by the committee of the Parliament responsible for human rights, constitutional and legal issues. In addition, the Ministry of Justice informs the National Judicial Council, consisting of high-level judges, about the violations related to Article 6 of the European Convention on Human Rights.

086-1. Existe-t-il dans votre pays une possibilité de réexamen de l'affaire après un constat de violation par la Cour Européenne des droits de l'Homme ?

(X) Oui

() Non

[] NAP

Commentaires Art. 649 (4) (5) of the Act XC of 2017 on Criminal Procedure makes it possible to review a case after a decision on violation of human rights by the European Court of Human Rights in criminal cases.

D1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions dans ce chapitre.

Sources : Q 86 and 86-1: Ministry of Justice

4.2.1. Informations générales



087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

- ☒ [X] en matière civile
- ☒ [X] en matière pénale
- ☒ [X] en matière administrative
- ☐ [] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

088. Existe-t-il des procédures simplifiées :

- ☒ [X] en matière civile (petits litiges)
- ☒ [X] en matière pénale (infractions mineures)
- ☒ [X] en matière administrative
- ☐ [] Il n'y a pas de procédure simplifiée

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

088-1. Pour ces procédures simplifiées, les juges peuvent-ils rendre des jugements par oral, accompagnés du dispositif écrit, et sans la motivation complète du jugement ?

- ☒ [X] affaires civiles
- ☒ [X] affaires pénales
- ☒ [X] affaires administratives

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : In criminal cases

In arraignment cases the court decides out of trial with a written order.

If the judgment becomes final on the first instance (because neither the prosecutor, nor the accused person, nor the attorney appeals against it), the judge is allowed to deliver the written reasoning in a shorter form.

In civil cases If the defendant is not present at the first hearing and he/she did not submit a written defence the court decides in favor of the petitioner according to the claim.

The procedural law for administrative court procedures (Act 1/2017 that came into force on the 1st of January 2018) allows the court to deliver a simplified decision if the facts of the case are undisputed by both parties.

089. Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?

- ☒ (X) Oui
- ☐ () Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

4.2.2. Gestion des flux d'affaires – première instance



091. Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales"

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	174 020 [] NA [] NAP	719 282 [] NA [] NAP	762 142 [] NA [] NAP	131 158 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	85 430 [] NA [] NAP	132 557 [] NA [] NAP	154 139 [] NA [] NAP	63 848 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	58 332 [] NA [] NAP	550 507 [] NA [] NAP	565 484 [] NA [] NAP	43 355 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	20 389 [] NA [] NAP	203 997 [] NA [] NAP	206 500 [] NA [] NAP	17 886 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	37 436 [] NA [] NAP	344 358 [] NA [] NAP	356 586 [] NA [] NAP	25 208 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	35 986 [] NA [] NAP	339 852 [] NA [] NAP	352 232 [] NA [] NAP	23 606 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	1 450 [] NA [] NAP	4 506 [] NA [] NAP	4 354 [] NA [] NAP	1 602 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.3. Autres affaires non contentieuses	507 [] NA [] NAP	2 152 [] NA [] NAP	2 398 [] NA [] NAP	261 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

3. Affaires administratives	5 467 [] NA [] NAP	17 120 [] NA [] NAP	17 407 [] NA [] NAP	5 180 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Autres affaires	24 791 [] NA [] NAP	19 098 [] NA [] NAP	25 112 [] NA [] NAP	18 775 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires One of the reasons of the decreasing number of incoming cases is the new civil procedural code coming into force on the 1st of January 2018. This resulted that many of those parties (especially those who were represented by lawyer) who had the chance to do so, filed their petition before the end of 2017 under the scope of the old and well-known procedural code. Regarding the discrepancy between 2017 and 2018 in the number of registry cases, it is due to the fact that for the first time in 2018, the number of non-litigious business registry cases is available.

092. Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :

. 2.3. "other non-litigious cases" include court mediation and non-litigious labour cases.

Civil and commercial non-litigious cases include all of those cases that are not concluded through the rules of the civil procedure, but through a more or less simplified procedure:

- exclusion of a judge,
- preliminary verification,
- issuance of a restraining order and review of that,
- declaring sy legally dead,
- revision of the medical care of mentally disordered patients,
- deposit at the court
- hearing sy on the request of another court
- etc.

093. Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

. 4. Category "other cases" include: insolvency cases, labour cases

094. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	61 039 [] NA [] NAP	352 921 [] NA [] NAP	356 612 [] NA [] NAP	57 348 [] NA [] NAP	1 984 [] NA [] NAP

1. Infractions graves	33 891 [] NA [] NAP	115 730 [] NA [] NAP	123 770 [] NA [] NAP	25 851 [] NA [] NAP	1 983 [] NA [] NAP
2. Infractions mineures	27 148 [] NA [] NAP	237 191 [] NA [] NAP	232 842 [] NA [] NAP	31 497 [] NA [] NAP	1 [] NA [] NAP
3. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser. Criminal offences are severe or minor crimes. Severe crimes are committed intentionally and are punishable with at least two years of imprisonment. All other criminal offences are minor crimes. Misdemeanours are not considered as criminal offences, but are unlawful acts that are endangering the society.

4.2.3. Gestion des flux d'affaires – seconde instance



097. Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	12 508 [] NA [] NAP	47 084 [] NA [] NAP	48 854 [] NA [] NAP	10 738 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	5 721 [] NA [] NAP	15 009 [] NA [] NAP	15 847 [] NA [] NAP	4 883 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	4 337 [] NA [] NAP	26 048 [] NA [] NAP	25 940 [] NA [] NAP	4 445 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	4 057 [] NA [] NAP	24 698 [] NA [] NAP	24 558 [] NA [] NAP	4 197 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	216 [] NA [] NAP	921 [] NA [] NAP	947 [] NA [] NAP	190 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	197 [] NA [] NAP	802 [] NA [] NAP	825 [] NA [] NAP	174 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	19 [] NA [] NAP	119 [] NA [] NAP	122 [] NA [] NAP	16 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.3. Autres affaires non contentieuses	64 [] NA [] NAP	429 [] NA [] NAP	435 [] NA [] NAP	58 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Affaires administratives	497 [] NA [] NAP	2 302 [] NA [] NAP	2 238 [] NA [] NAP	561 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Autres affaires	1 953 [] NA [] NAP	3 725 [] NA [] NAP	4 829 [] NA [] NAP	849 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser.

098. Tribunaux de 2ème instance (appel) : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	6 603 [] NA [] NAP	36 815 [] NA [] NAP	36 871 [] NA [] NAP	6 547 [] NA [] NAP	5 [] NA [] NAP
1. Infractions graves	6 574 [] NA [] NAP	36 271 [] NA [] NAP	36 327 [] NA [] NAP	6 518 [] NA [] NAP	5 [] NA [] NAP

2. Infractions mineures	29 [] NA [] NAP	544 [] NA [] NAP	544 [] NA [] NAP	29 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
3. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser.

4.2.4. Gestion des flux d'affaires – Cour suprême



099. Cour suprême : nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	3 663 [] NA [] NAP	5 928 [] NA [] NAP	6 143 [] NA [] NAP	3 448 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	1 993 [] NA [] NAP	2 531 [] NA [] NAP	2 780 [] NA [] NAP	1 744 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	120 [] NA [] NAP	608 [] NA [] NAP	589 [] NA [] NAP	139 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	104 [] NA [] NAP	548 [] NA [] NAP	548 [] NA [] NAP	104 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	8 [] NA [] NAP	35 [] NA [] NAP	11 [] NA [] NAP	32 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	8 [] NA [] NAP	33 [] NA [] NAP	11 [] NA [] NAP	30 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	0 [] NA [] NAP	2 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP	2 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
2.3. Autres affaires non contentieuses	8 [] NA [] NAP	25 [] NA [] NAP	30 [] NA [] NAP	3 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
3. Affaires administratives	1 000 [] NA [] NAP	2 167 [] NA [] NAP	1 949 [] NA [] NAP	1 218 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
4. Autres affaires	550 [] NA [] NAP	622 [] NA [] NAP	825 [] NA [] NAP	347 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser.

099-1. Existe-t-il une procédure d'irrecevabilité manifeste au niveau de la Cour suprême?

() Oui

(X) Non

Commentaires

099-1-1. Si oui, veuillez indiquer le nombre :

d'affaires reçues par la Cour suprême ? []

d'affaires classées par cette procédure ? []

Commentaires

100. Cour suprême: nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	347 [] NA [] NAP	1 658 [] NA [] NAP	1 719 [] NA [] NAP	286 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
1. Infractions graves	347 [] NA [] NAP	1 658 [] NA [] NAP	1 719 [] NA [] NAP	286 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
2. Infractions mineures	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

3. Autres affaires	☐ NA ☒ NAP	☐ NA ☒ NAP	☐ NA ☒ NAP	☐ NA ☒ NAP	☐ NA ☒ NAP
---------------------------	--	--	--	--	--

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser.

4.2.5. Gestion des flux d'affaires et durées – affaires spécifiques



101. Nombre d'affaires de divorce contentieux, licenciement, faillite, vol avec violence, homicide volontaire, relatives aux demandeurs d'asile et relatives au droit de l'entrée et du séjour des étrangers reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.
Divorce contentieux	13 123 ☐ NA ☐ NAP	24 452 ☐ NA ☐ NAP	26 150 ☐ NA ☐ NAP	11 425 ☐ NA ☐ NAP
Licenciement	1 306 ☐ NA ☐ NAP	1 552 ☐ NA ☐ NAP	1 949 ☐ NA ☐ NAP	909 ☐ NA ☐ NAP
Faillite	12 ☐ NA ☐ NAP	64 ☐ NA ☐ NAP	63 ☐ NA ☐ NAP	13 ☐ NA ☐ NAP
Vol avec violence	497 ☐ NA ☐ NAP	557 ☐ NA ☐ NAP	672 ☐ NA ☐ NAP	382 ☐ NA ☐ NAP
Homicide volontaire	144 ☐ NA ☐ NAP	143 ☐ NA ☐ NAP	194 ☐ NA ☐ NAP	93 ☐ NA ☐ NAP
Affaires relatives aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951)	65 ☐ NA ☐ NAP	370 ☐ NA ☐ NAP	386 ☐ NA ☐ NAP	49 ☐ NA ☐ NAP
Affaires relatives au droit de l'entrée et du séjour des étrangers	203 ☐ NA ☐ NAP	611 ☐ NA ☐ NAP	672 ☐ NA ☐ NAP	142 ☐ NA ☐ NAP

Commentaires

101-1. Pouvez-vous décrire succinctement le dispositif de votre pays traitant des recours juridictionnels relatifs aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951) et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers :

. Asylum seekers (refugee status under the 1951 Geneva Convention) – general judicial remedy against rejection resolution: the refugee authority (Bevándorlási és Menekültügyi Hivatal – BMH) shall grant refugee status to aliens to whom Article XIV (3) of the Fundamental Law applies. As EU member, Hungary shall grant subsidiary protection status to an alien who does not qualify as a refugee but in respect of whom substantial grounds exist for believing that the person concerned, if returning to his/her country of origin would face a real risk of suffering serious harm, and is unable, or, owing to such risk, unwilling to avail him/herself of the protection of that country.

The authority's rejection resolution can be appealed through legal remedy in form of judicial supervision (article XXVIII (7) of the Fundamental Law and Section 68 of Act LXXX of 2007 on Asylum (Met.)). The court shall provide a full and ex nunc examination of

both the facts and the law and shall hear asylum seekers. The assessment of an application for recognition during the authority's examination shall be based on the individual position and personal circumstances of the applicant concerned. In court procedure the same requirement shall be secured. If the court finds any administrative decision unlawful, the latter shall be abolished - with the exception of any violation of a procedural rule that does not affect the merits of the case. If it is necessary, the court shall order the refugee authority to reopen the case. The petition for judicial review shall be decided by the court - within sixty days following receipt of the petition - in contentious proceedings. If the applicant is subjected to any restriction of personal liberty, the case is heard on a priority basis.

Asylum seekers – judicial remedies against other BMH decisions (not on the merits of the case): the preliminary examination procedure conducted by the BMH shall involve an inquiry on whether the conditions for the application of the Dublin Regulations are fulfilled, whether the application is inadmissible or whether the accelerated procedure should be used. The order on the transfer of an applicant may be subject to judicial review. Also, the decision on refusing the application on the grounds of inadmissibility may be subject to judicial review, if it was adopted in the accelerated procedure. The court may not overturn the decision of the refugee authority, but it may abolish any administrative decision it finds unlawful. In 2016 the Met. had special provisions for border procedures, airport procedures, for withdrawal of refugee status and subsidiary protection status, and for conditions for subsidiary protection and review of compliance with such conditions. Although the judicial remedies were the same as the above mentioned, the deadlines were shorter in some cases.

The right of entry and stay for aliens: the right of free movement and residence afforded in the Treaty establishing the European Community, and to ascertain equal treatment for the family members of Hungarian citizens who do not have Hungarian citizenship, are regulated in Act I of 2007 on the Admission and Residence of Persons with the Right of Free Movement and Residence (Szmtv.). The right of entry and stay of third country nationals (from countries within and outside the borders of the European Union) is regulated in Act II of 2007 on the Admission and Right of Residence of Third-Country Nationals. Both statute based on harmonized community law, relevant regulations are implied by these two acts and lower level legislation.

Nearly all types of authority decisions are reviewable by court: all resolutions, and most of the decisions. The main difference between judicial procedures against such resolutions and the asylum cases is that the court review shall not provide for a full and ex nunc examination of both facts and points of law. The court doesn't act ex officio (except for very limited cases, e.g. when the circumstances cause invalidity), just on motions and reviews the authority's resolution in the frame set up by the petition. It is general that the court may not overturn the decision of the authority, but only abolish unlawful administrative decisions (with the exception of any violation of a procedural rule that does not affect the merits of the case). If it is necessary, the court shall order the authority to reopen the case. Most of the decisions not on the merit of the case are also appealable (the deadlines are usually limited).

102. Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal). La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'exécution.

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)	% d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans, pour toutes les instances
Affaires civiles et commerciales contentieuses	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Divorce contentieux	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Licenciement	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP
Faillite	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP
Vol avec violence	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP
Homicide volontaire	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP	☐ X] NA ☐] NAP

Commentaires Currently, the judiciary database contains some invalid data for this type of information. Accordingly, before solving this problem, no valid data may be given.

103. Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :

. The provisions of civil procedural law shall apply to matrimonial proceedings subject to the exceptions set out in the Act CXXX of 2016 on the Code of Civil Procedure.

Matrimonial proceedings shall cover actions for dissolution of a marriage or the annulment of a marriage, as well as actions for establishing the validity or the existence or non-existence of marriage. Special provisions for the divorce cases:

If the plaintiff fails to appear in person at the first hearing, the case shall be dismissed.

The court may attempt at any time during the proceedings to help the parties to reconcile their dispute. If during the first hearing in a divorce case the parties fail to settle their differences, the court shall postpone the hearing, the court shall set the date of the next hearing.

If dissolution of the marriage was requested jointly, or the parties have no child of minor age, the court shall proceed to hear the case on the merits during the first session.

It is an important deviation from the general rules, that the court may order the taking of evidence of its own motion where deemed necessary. If the marriage is dissolved, the court shall decide - if deemed necessary - concerning the placement and maintenance of the couple's minor children even in the absence of a claim filed therefor.

104. Comment est calculée la durée moyenne des procédures pour les six catégories d'affaires de la question 102? Veuillez décrire la méthode de calcul.

. The length of the proceeding is calculated similarly for every type of cases. The starting day is the day when the case (the document that starts the cases) arrives at the court. If the decision is repealed and the case continues the starting day will be still the original arrival of the case.

4.2.6. Gestion des flux d'affaires – ministère public



105. Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :

- ☒ [X] diriger ou superviser l'enquête policière
- ☒ [X] mener des enquêtes
- ☒ [X] quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- ☒ [X] porter une accusation
- ☒ [X] soumettre l'affaire au tribunal
- ☒ [X] proposer une peine au juge
- ☒ [X] faire appel
- ☒ [X] superviser la procédure d'exécution
- ☒ [X] classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge (observer la cohérence avec la question 36 !)
- ☒ [X] clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- ☒ [X] autres attributions significatives (veuillez préciser) :see in comment

Commentaires Other competencies listed among „most important” ones are:

- supervision of imprisonment, detentions, protective education,
- the prosecutor is authorized to demand every civil proceeding and may take part in any ongoing civil litigation as independent party side by side with the interested party. The prosecutor does not have the right (generally or in special cases) to manage an agreement.

106. Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires suivantes :

- ☒ [X] affaire civiles
- ☒ [X] affaires administratives
- ☒ [X] affaires de faillite

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

107. La gestion des affaires par le procureur : nombre total des affaires penales en première instance

	Reques par le procureur au cours de l'année de référence	Classées sans suite par le procureur (v. 108 ci-dessous) au cours de l'année de référence	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales traitées en première instance par le procureur	188 833 ☐ [] NA ☐ [] NAP	22 205 ☐ [] NA ☐ [] NAP	9 992 ☐ [] NA ☐ [] NAP	156 636 ☐ [] NA ☐ [] NAP

Commentaires

107-1. Si la procédure du plaider coupable existe, combien d'affaires ont été portées par le procureur devant les tribunaux par le biais de cette procédure?

	Nombre de procédures du plaider coupable
Total	5 676 ☐ [] NA ☐ [] NAP
Avant que l'affaire ne soit portée devant les tribunaux	2 461 ☐ [] NA ☐ [] NAP

Pendant la procédure judiciaire	3 215 [] NA [] NAP
---------------------------------	----------------------------

Commentaires This procedure exists only from 1 July 2018, following the entry into force of the Act XC of 2017 on the new criminal procedure law.

108. Nombre total des affaires classées sans suite par le procureur.

	Nombre d'affaires
Nombre total des affaires classées sans suite par le procureur (1 + 2 + 3 + 4)	22 205 [] NA [] NAP
1. Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	138 [] NA [] NAP
2. Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	15 556 [] NA [] NAP
3. Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	6 511 [] NA [] NAP
4. Autre	0 [] NA [] NAP

Commentaires

109. Est-ce que ces données incluent le contentieux routier ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107, 107-1 et 108.

Sources : Q91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102: National Office for the Judiciary
Q 107, 107-1, 108: Statistic Department of the Prosecutor General's Office

5. Carrière des juges et procureurs

5.1. Recrutement et promotion

5.1.1. Recrutement et promotion des juges

110. Comment les juges sont-ils recrutés ?

[] principalement par concours (concours ouvert)



☐ principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés)

☐ une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)

☒ autre (veuillez préciser) :

Commentaires

111. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement. Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

☒ une instance composée seulement de juges

☐ une instance composée seulement de non juges

☐ une instance composée de juges et de non juges

Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs instances impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

112. La même instance (Q.111) est-elle compétente pour la promotion des juges ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

113. En quoi consiste la procédure de promotion des juges: (plusieurs réponses possibles)

☐ Concours / Examen

☒ Autre(s) modalité(s) (entretien professionnel ou autre)

☐ Absence de procédure spécifique

Commentaires - Veuillez préciser comment se déroule la promotion des juges (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen):

113-1. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un juge? (plusieurs réponses possibles)

☒ Les années d'expérience

☒ Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)

☐ La performance (quantitative)

☒ Les résultats d'évaluations

☐ Les critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)

☒ Autre(s)

☐ Aucun critère

Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s) »):

5.1.2.Statuts, recrutement et promotion des procureurs

115. Le ministère public est-il :

☒ statutairement indépendant

☐] sous l'autorité du ministre de la Justice ou une autre autorité centrale

☐] autre (veuillez préciser) :

Commentaires - Le cas échéant, veuillez préciser les garanties objectives de cette indépendance (mutation, nomination...).

115-1. La loi, ou une autre réglementation, empêche-t-elle les instructions spécifiques de poursuivre ou de ne pas poursuivre qui seraient adressées à un procureur ?

☒) Oui

☐) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

116. Comment sont recrutés les procureurs ?

☐] principalement par concours (concours ouvert)

☐] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés)

☒] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)

☐] autre (veuillez préciser) :

Commentaires

117. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement. Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

☒] une instance composée seulement de procureurs

☐] une instance composée seulement de non procureurs

☐] une instance composée de procureurs et de non procureurs

Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

118. La même instance (Q 117) est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

☒) Oui

☐) Non, quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs ?

Commentaires

119. En quoi consiste la procédure de promotion des procureurs: (plusieurs réponses possibles)

☐] Concours / Examen

☒] Autre(s) modalité(s) (entretien professionnel ou autre)

☐] Absence de procédure spécifique

Commentaires - Veuillez préciser comment se déroule la promotion des procureurs (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen) :

119-2. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un procureur?

☒] Les années d'expérience

☒] Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)

- ☐ La performance (quantitative)
- ☐ Les résultats d'évaluations
- ☐ Les critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)
- ☐ Autre(s)
- ☐ Aucun critère

Commentaires - Veuillez préciser tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s) »):

5.1.3.Mandat et retraite des juges et procureurs

121. Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- ☒ Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :65-70
- ☐ Non

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

121-1. Un juge peut-il être transféré dans une autre juridiction sans son consentement :

- ☐ Pour des raisons disciplinaires
- ☐ Pour des raisons organisationnelles
- ☒ Pour d'autres raisons (veuillez préciser les modalités et garanties) :
- ☐ Non

Commentaires

122. Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges (par exemple avant d'être nommé à vie) ? Si oui, quelle en est la durée ?

- ☒ Oui, durée de la période probatoire (en années) :3
- ☐ Non

Commentaires

123. Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- ☒ Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :65-70
- ☐ Non

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

124. Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs ? Si oui, quelle en est la durée ?

- ☒ Oui, durée de la période probatoire (en années) :3 years
- ☐ Non

Commentaires

125. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (v. question 121), quelle est la

durée du mandat (en années)? Est-il renouvelable ?

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires

125-1. Est-il renouvelable ?

() Oui

() Non

[X] NAP

Commentaires

126. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (v. question 123), quelle est la durée du mandat (en années)?

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires

126-1. Est-il renouvelable ?

() Oui

() Non

[X] NAP

Commentaires

E1. Veuillez indiquer les sources utilisées pour répondre aux questions de ce chapitre :

Sources : Judges: National Office for the Judiciary
Prosecutors: Act CLXIV of 2011 on status of prosecutors

5.2. Formation

5.2.1. Formation des juges

127. Types de formations proposées des juges :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Formation continue générale	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue à l'éthique	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Commentaires

128. Fréquence de la formation continue des juges :

	Fréquence de la formation
Formation continue générale	☒ Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	☒ Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	☒ Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	☐ Régulièrement (par exemple tous les ans) ☒ Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	☒ Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des juges :

5.2.2. Formation des procureurs

129. Types de formations proposées aux procureurs :



	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue générale	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue à l'éthique	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires

130. Fréquence de la formation continue des procureurs :

	Fréquence de la formation continue
Formation continue générale	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	☒ [X] Régulièrement (par exemple tous les ans) ☐ [] Occasionnellement (en fonction des besoins) ☐ [] Pas de formation proposée

131. Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs?

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Une institution pour les juges	☐	☐	☒
Une institution pour les procureurs	☐	☐	☒
Une institution commune pour juges et procureurs	☐	☐	☐

Commentaires There are no one single institution for judges and prpsecutors.

131-0. Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s)?

	Budget de l'institution pour l'année de référence, en €
Une institution pour les juges	☒ NA ☐ NAP
Une institution pour les procureurs	168 221 ☐ NA ☐ NAP
Une institution commune pour les juges et procureurs	☐ NA ☒ NAP

Commentaires

131-1. S'il n'y a pas de formation initiale obligatoire des juges et/ou des procureurs dans de telles institutions, pouvez-vous brièvement préciser comment ces juges et/ou procureurs sont formés ?

. NAP

131-2. Nombre de formation continue (en jours) organisées par l'institution de formation judiciaire à l'intention des juges, des procureurs, du personnel non-juge et du personnel non-procureur

	Nombre de formation continue organisée, en jours (sans e-learning)	Formations en ligne disponibles tout au long de l'année de référence (e- learning)
Total	707 ☐ NA ☐ NAP	31 ☐ NA ☐ NAP
1. Seulement pour les juges	379 ☐ NA ☐ NAP	5 ☐ NA ☐ NAP

2. Seulement pour les procureurs	76 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
3. Seulement pour le personnel non-juge	78 [] NA [] NAP	8 [] NA [] NAP
4. Seulement pour le personnel non-procureur	22 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
5. Autres formations communes	152 [] NA [] NAP	18 [] NA [] NAP

Commentaires : Other common training for judges or judicial staff: 152 days and 18 online courses

E2. Veuillez indiquer les sources utilisées pour répondre aux questions de ce chapitre :

Sources : Judges: National Office for the Judiciary
Prosecutors: Act CLXIV of 2011 on status of prosecutors

5.3.Exercice de la profession

5.3.1.Salaires et avantages des juges et procureurs



132. Salaires des juges et des procureurs au 31 décembre de l'année de référence:

	Salaire annuel brut, en €	Salaire annuel net, en €	Salaire annuel brut en monnaie nationale	Salaire annuel net en monnaie nationale
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	22 043 [] NA [] NAP	14 658 [] NA [] NAP	7 101 320 [] NA [] NAP	4 722 378 [] NA [] NAP
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)	42 104 [] NA [] NAP	27 999 [] NA [] NAP	13 564 324 [] NA [] NAP	9 020 275 [] NA [] NAP
Procureur au début de sa carrière	20 263 [] NA [] NAP	13 475 [] NA [] NAP	6 527 928 [] NA [] NAP	4 341 106 [] NA [] NAP
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).	39 828 [] NA [] NAP	26 486 [] NA [] NAP	12 830 988 [] NA [] NAP	8 532 730 [] NA [] NAP

Commentaires The reason for the increase of judicial salaries is the increase of the base salary of judges by 15% in 2017-2018.

133. Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants ?

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Retraite spécifique	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Logement de fonction	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre avantage financier	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non

Commentaires

134. Si « autre avantage financier », veuillez préciser :

. Judges and prosecutors have additional benefits such as meal contribution, on-duty bonus, housing allowances, resettlement assistance, social and schooling aid, family support, scholarship, aid for training, contribution for life and pension, supplementary insurance.

[] NAP

135. Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Recherche et publication	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Arbitrage	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Consultant	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Fonction culturelle	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Fonction politique	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Médiateur	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Autre fonction	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser.

137. Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Recherche et publication	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Arbitrage	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Consultant	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Fonction culturelle	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Fonction politique	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Médiateur	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre fonction	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :

139. Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs en rapport avec les affaires terminées (par exemple nombre d'affaires terminées pour une période donnée) ?

() Oui

(X) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser les conditions et éventuellement les montants:

5.3.2 Institution/organe d'éthique

138. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des juges (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des medias sociaux par les juges, etc.) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

138-1. Si oui, quelle est la composition de cet institution/organe ?

(X) juges uniquement

() juges et représentants d'autres professions juridiques

() autre, veuillez préciser :

Commentaires Judges may turn to the National Judicial Council is they have a general ethical question. As the National Judicial Council adpots the Ethical Code for judges, it may interpret its regulations on request.

138-2. Les avis de cet institution/organe sont-ils accessibles au public?

☒ Oui

☐ Non

☐ NAP

Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc. The National Judicial Council publishes its resolutions on its website.

☐ NAP

138-3. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des procureurs (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des médias sociaux par les procureurs, etc.) ?

☐ Oui

☐ Non

Commentaires

138-4. Si oui, quelle est la composition de cet institution/organe ?

☐ procureurs uniquement

☐ procureurs et représentants d'autres professions juridiques

☐ autre, veuillez préciser :

Commentaires

138-5. Les avis de cet institution/organe sont-ils accessibles au public?

☐ Oui

☐ Non

☐ NAP

Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.

☒ NAP

5.4.Procédures disciplinaires

5.4.1.Autorités responsables des procédures disciplinaires et des sanctions

140. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (plusieurs options possibles) ?

☐ Justiciables

☒ Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique

☐ Cour suprême

☐ Conseil supérieur de la magistrature

☐ Tribunal ou autorité disciplinaire

☐ Médiateur (Ombudsman)

☐ Parlement

☐ Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :

☒ Autre (veuillez préciser) :see comment

☐ Ceci n'est pas possible

Commentaires

141. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (plusieurs options possibles) :

☐ Citoyens

☐ Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique

☒ Procureur Général/Procureur d'Etat

☐ Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)

☐ Tribunal ou autorité disciplinaire

☐ Médiateur (Ombudsman)

☐ Organisme professionnel

☐ Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :

☐ Autre (veuillez préciser) :

☐ Ceci n'est pas possible

Commentaires

142. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges ? (plusieurs options possibles)

☐ Tribunal

☐ Cour suprême

☐ Conseil supérieur de la magistrature

☒ Tribunal ou autorité disciplinaire

☐ Médiateur (Ombudsman)

☐ Parlement

☐ Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :

☐ Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

143. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (plusieurs options possibles)

☐ Cour Suprême

☐ Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique

☒ Procureur Général/Procureur d'Etat

☐ Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)

☐ Tribunal ou autorité disciplinaire

☐ Médiateur (Ombudsman)

☐ Organisme professionnel

☐ Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :

5.4.2. Nombre de procédures disciplinaires et de sanctions

144. Nombre de procédures disciplinaires intentées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	21 [] NA [] NAP	7 [] NA [] NAP
1. Faute déontologique	6 [] NA [] NAP	4 [] NA [] NAP
2. Insuffisance professionnelle	11 [] NA [] NAP	2 [] NA [] NAP
3. Délit pénal	0 [] NA [] NAP	1 [] NA [] NAP
4. Autre	4 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser : "other": the case covered ethical and professional issues as well

145. Nombre de sanctions prononcées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs :

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 10)	16 [] NA [] NAP	8 [] NA [] NAP
1. Réprimande	5 [] NA [] NAP	4 [] NA [] NAP
2. Suspension	0 [] NA [] NAP	3 [] NA [] NAP
3. Retrait d'une affaire	[] NA [X] NAP	0 [] NA [] NAP
4. Amende	[] NA [X] NAP	0 [] NA [] NAP
5. Diminution de salaire temporaire	5 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

6. Rétrogradation de poste	☐ NA ☒ NAP	0 ☐ NA ☐ NAP
7. Mutation géographique dans un autre tribunal	☐ NA ☒ NAP	0 ☐ NA ☐ NAP
8. Démission	☐ NA ☒ NAP	0 ☐ NA ☐ NAP
9. Autre	6 ☐ NA ☐ NAP	0 ☐ NA ☐ NAP
10. Révocation	0 ☐ NA ☐ NAP	1 ☐ NA ☐ NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez en préciser les raisons. "Other": In one case the sanction for a court executive was removal from his/her court executive position, although he/she remained in his/her judicial position. Five cases were finished without any sanction (e.g. the judge resigned before the end of the case).

E3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 144 et 145 :

Sources : Prosecutors: Human Resource Department of the Office of the Prosecutor General
Judges: National Office for the Judiciary

6. Avocats

6.1. Profession d'avocat

6.1.1. Statuts de la profession d'avocat

146. Nombre d'avocats exerçant dans votre pays :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'avocats	12 715 ☐ NA	7 035 ☐ NA	5 680 ☐ NA

Commentaires A new act on the attorneys (Act LXXXVIII of 2017) entered into force on 1 January 2018.

https://njt.hu/translated/doc/J2017T0078P_20180101_FIN.pdf

147. Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter de clients en justice ?

Oui ()

Non (X)

Commentaires

148. Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter de clients en justice :

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires

149. Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice (plusieurs options sont possibles) pour les :

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
Affaires civiles	[]	[X]	[X]
Affaires de licenciement	[]	[X]	[X]
Affaires pénales - Défendeur	[X]	[X]	[X]
Affaires pénales - Victime	[]	[]	[]
Affaires administratives	[]	[X]	[X]

[] NAP

Commentaires - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu du monopole des avocats :

149-0. En cas d'absence de monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients au tribunal :

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
Organisme de la société civile	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Membre de la famille	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Personne concernée elle-même	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Syndicat	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autres	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires - Si « autres », veuillez préciser. De plus, veuillez préciser pour les catégories mentionnées quels sont les types d'affaires concernés par cette/ces représentation(s) :

149-1. Outre les fonctions de représentation en justice et de conseil juridique, un avocat peut-il exercer d'autres activités ?

[] Activité notariale

[X] Arbitrage/médiation

- ☒ Mandataire
☒ Syndic de copropriété
☒ Agent immobilier
☒ Autres (veuillez préciser) :

Commentaires

149-2. Quelles sont les statuts de la profession d'avocat ?

- ☒ Avocat indépendant
☒ Avocat salarié
☒ Avocat d'entreprise

Commentaires

150. La profession d'avocat est-elle organisée à travers :

- ☒ un barreau national
☐ un barreau régional
☒ un barreau local

Commentaires

151. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- ☒ Oui
☐ Non

Commentaires - Si non, veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire:

152. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- ☒ Oui
☐ Non

Commentaires

153. La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?

- ☒ Oui
☐ Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

F1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 146 et 148 :

Sources : Q146: CCBE LAWYERS' STATISTICS 2018
https://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality_distribution/public/documents/Statistics/EN_STAT_-2018_Number-of-lawyers-in-European-countries.pdf

Q147 and 148 Legal advisors (jogtanácsos): The fundamental task of legal advisors is to facilitate the operation of the organisation by

which they are employed. Legal advisors conduct legal representation within the organisation employing them, provide legal advice and information; prepare applications, contracts and other documents; and participate in organising legal work. As a general rule, legal advisors – in contrast to attorneys – discharge their duties (which are not as extensive as those of attorneys) as employees. Legal advisors compensation is based on the regulations concerning employment. Any person entered in the register maintained by the general court – in Budapest (that is, the Metropolitan Court of Budapest) (Fvárosi Törvényszék) – can become a legal advisor. Applicants must: - Hold citizenship in one of the member states participating in the Agreement on the European Economic Area (az Európai Gazdasági Térségrl szóló megállapodás); - Have no criminal record; Hold a university degree; - Have passed the Hungarian professional examination in law; and - Be entered in the register. Database of the Hungarian Bar Association.

6.1.2.Exercice de la profession

154. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (c'est à dire une information préalable sur le montant prévisible des honoraires demandés) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

155. Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

156. La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?

[X] Oui, la loi contient des règles

[] Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles

[] Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

Commentaires

6.1.3.Standards de qualité et procédures disciplinaires

157. Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

() Oui

(X) Non

Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

158. Si oui, qui a la responsabilité d'établir ces normes de qualité :

[] le Barreau

[] le législateur

[] autre (veuillez préciser) :

159. Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

[X] la prestation de l'avocat

[X] le montant des honoraires

Commentaires - Veuillez préciser :

160. Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?

[X] Le juge

[] Le ministère de la Justice

[] Une instance professionnelle

[] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

161. Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Nombre de procédures disciplinaires
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	506 [] NA [] NAP
1. Faute déontologique	20 [] NA [] NAP
2. Insuffisance professionnelle	412 [] NA [] NAP
3. Délit pénal	74 [] NA [] NAP
4. Autre	0 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

162. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.

	Nombre de sanctions
Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	274 [] NA [] NAP
1. Réprimande	82 [] NA [] NAP

2. Suspension	16 [] NA [] NAP
3. Retrait d'une affaire	0 [] NA [] NAP
4. Amende	147 [] NA [] NAP
5. Autre	29 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons : In 2018, there were 29 cases where the sanction used was disbarment, and there were 0 cases where the sanction used was the prohibition from public affairs of the chamber or from lawyer profession.

7. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal et autres mesures alternatives au règlement des litiges

7.1 Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

7.1.1. Précisions sur la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

163. Existe-t-il des processus de médiations conduite ou renvoyée par le tribunal dans le système judiciaire ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

163-1. Dans certains domaines, le système juridique prévoit-il la médiation obligatoire avec un médiateur ?

[X] Avant/à la place de la procédure devant le tribunal

[X] Ordonnée par le tribunal, le juge, le procureur ou une autorité publique dans le cadre d'une procédure contentieuse en cours

[] Pas de médiation obligatoire

Commentaires - Si la médiation obligatoire existe, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

163-2. Dans certains domaines, le système juridique prévoit-il des séances d'information obligatoires avec un médiateur ?

() Oui

(X) Non

Commentaires - Si les séances d'information obligatoires existent, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

164. Veuillez préciser, par type d'affaires, qui fournit des services de médiation conduite ou renvoyée par le tribunal ?

	Médiateur privé	Autorité publique (autre que le juge)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Affaires familiales	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Affaires administratives	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Affaires pénales	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Affaires liées aux consommateurs	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP

Commentaires Civil and commercial cases; Family cases; Employment dismissal cases: Judges can act as court mediators, although not in those cases in which they have already acted as a judge.

In criminal cases courts are not allowed to perform mediation. Although there is a possibility for the court in some cases (e.g. crimes against property, traffic crimes) to suspend the case and order the accused person and the victim to turn to a mediator, but the mediation procedure is not carried out by a court mediator, but a public authority.

Since the adoption of Act I of year 2017 (Administrative Procedural Code) court mediation is available also in administrative cases.

165. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des médiations conduites ou renvoyées par le tribunal ou de bénéficier gratuitement de ces services?

(X) Oui

() Non

[] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

166. Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés pour exercer la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal:

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de médiateurs	153 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires

167. Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal:

	Nombre d'affaires pour lesquelles les parties s'accordent pour débiter une médiation	Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal terminées	Nombre d'affaires conclues par un accord de règlement
Total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)	1 299 [] NA [] NAP	819 [] NA [] NAP	410 [] NA [] NAP
1. Affaires civiles et commerciales	257 [] NA [] NAP	82 [] NA [] NAP	37 [] NA [] NAP
2. Affaires familiales	977 [] NA [] NAP	703 [] NA [] NAP	363 [] NA [] NAP
3. Affaires administratives	9 [] NA [] NAP	9 [] NA [] NAP	1 [] NA [] NAP
4. Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements	56 [] NA [] NAP	25 [] NA [] NAP	9 [] NA [] NAP
5. Affaires pénales	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
6. Affaires liées aux consommateurs	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la source : Consumer cases are included in the category "civil and commercial cases".

National Office for the Judiciary

168. Est-ce que les formes suivantes de mesures alternatives de règlement des litiges existent dans votre pays ?

[X] la médiation autre que la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

[X] l'arbitrage

[X] la conciliation (si différente de la médiation)

[X] d'autres mesures alternatives au règlement des litiges (veuillez spécifier) :

Commentaires

G1. Veuillez indiquer la source de la réponse à la question 166 :

Source : National Office for the Judiciary: <https://birosag.hu/szemely/birosagi-kozvetito?szervezeti-egyseg=All&nev=&page=0>

8.Exécution des décisions de justice

8.1.Exécution des décisions en matière civile

8.1.1.Fonctionnement



169. Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution ?

- (X) Oui
() Non

Commentaires

170. Nombre d'agents d'exécution

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'agents d'exécution	230 [] NA	[X] NA	[X] NA

Commentaires

171. Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles) :

- [] des juges
[X] des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques
[] des huissiers de justice attachés à une institution publique
[] autre

Commentaires - Veuillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs) :

171-1. Les agents d'exécution ont-ils le monopole dans l'exercice de leur fonction ?

- (X) Oui
() Non

Commentaires - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu du monopole des agents d'exécution ou au contraire des indications sur la concurrence à laquelle ils peuvent être confrontés:

171-2. L'agent d'exécution peut-il réaliser les procédures civiles d'exécution suivantes :

	Option
Saisie des biens meubles corporels	(X) Oui avec monopole () Oui sans monopole () Non [] NAP
Saisie des immeubles	(X) Oui avec monopole () Oui sans monopole () Non [] NAP
Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme d'argent	(X) Oui avec monopole () Oui sans monopole () Non [] NAP
Saisies des rémunérations	(X) Oui avec monopole () Oui sans monopole () Non [] NAP

Saisies des véhicules terrestres à moteur	☒ (X) Oui avec monopole ☐ () Oui sans monopole ☐ () Non ☐ [] NAP
Mesures d'expulsion	☒ (X) Oui avec monopole ☐ () Oui sans monopole ☐ () Non ☐ [] NAP
Vente forcée par adjudication publique des biens saisis	☒ (X) Oui avec monopole ☐ () Oui sans monopole ☐ () Non ☐ [] NAP
Autres	☒ (X) Oui avec monopole ☐ () Oui sans monopole ☐ () Non ☐ [] NAP

Commentaires

171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution ?

- ☒ [X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires
☐ [] Recouvrement de créances
☐ [] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires
☒ [X] Séquestres
☐ [] Constats
☐ [] Service des audiences près les juridictions
☐ [] Conseils juridiques
☐ [] Procédures de faillites
☐ [] Missions confiées par le juge
☐ [] Représentation des parties devant les juridictions
☐ [] Rédaction des actes sous-seings privés
☐ [] Administrateur d'immeubles
☒ [X] Autres

Commentaires

172. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?

- ☒ (X) Oui
☐ () Non

Commentaires

172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution ?

☐ Oui

☒ Non

Commentaires

173. La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par (la réponse NAP signifie que la profession n'est pas organisée) :

☒ une instance nationale

☐ une instance régionale

☐ une instance locale

☐ NAP

Commentaires

174. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

175. Est-ce que les frais d'exécution sont librement négociés ?

☐ Oui

☒ Non

Commentaires

176. Est-ce que la loi énonce des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

H0. Veuillez indiquer les sources pour la réponses à la question 170 :

Source : Register of the National Order of Judicial Officers of Hungary

8.1.2.Efficacité des services d'exécution



177. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?

☒ Oui

☐ Non

Commentaires

178. Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution ?

- ☒ [X] une instance professionnelle
- ☒ [X] le juge
- ☒ [X] le ministère de la Justice
- ☐ [] le procureur
- ☐ [] autre (veuillez préciser) :

Commentaires

179. Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- ☒ (X) Oui
- ☐ () Non

Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés ?

180. Si oui, qui est chargé de formuler ces normes de qualité ?

- ☐ [] un organisme professionnel
- ☐ [] le juge
- ☒ [X] le ministère de la Justice
- ☐ [] autre (veuillez préciser) :

Commentaires

181. Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution ?

- ☐ () Oui
- ☒ (X) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Order of Minister of Justice on bailiff fees [No. 35/2015. (XI. 10.)]

182. Disposez-vous d'un système pour contrôler la manière dont la procédure d'exécution est conduite par l'agent d'exécution?

- ☒ (X) Oui
- ☐ () Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

183. Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ? Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum.

- ☒ [X] absence de toute exécution
- ☐ [] non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques
- ☒ [X] manque d'information
- ☒ [X] durée excessive
- ☐ [] pratiques illégales
- ☐ [] supervision insuffisante
- ☐ [] coût excessif

[] autre (veuillez préciser) :

Commentaires

184. Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Amendments to the Enforcements laws based on the practical experiences. There is no distinction concerning public authorities.

185. Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

	Existence du système
pour les affaires civiles	() Oui (X) Non
pour les affaires administratives	() Oui (X) Non

Commentaires

186. Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ? (Une seule option possible)

() entre 1 et 5 jours

() entre 6 et 10 jours

(X) entre 11 et 30 jours

() plus (veuillez préciser) :

[] NA

Commentaires

187. Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Nombre de procédures disciplinaires initiées
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	8 [] NA [] NAP
1. Pour faute déontologique	6 [] NA [] NAP
2. Pour insuffisance professionnelle	0 [] NA [] NAP

3. Pour délit pénal	2 [] NA [] NAP
4. Autre	0 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

188. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution :

	Nombre de sanctions prononcées
Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	2 [] NA [] NAP
1. Réprimande	1 [] NA [] NAP
2. Suspension	0 [] NA [] NAP
3. Retrait d'une affaire	0 [] NA [] NAP
4. Amende	0 [] NA [] NAP
5. Autre	1 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : The difference is that 2 out of the 8 cases launched in 2018 were closed and rest are still in progress.

H1. Veuillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 186, 187 et 188 :

Source : Q 186: Ministry of Justice
Q187 and 188: Register kept by the National Order of Judicial Officers of Hungary

8.2.Exécution des décisions pénales

8.2.1.Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales

189. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales? (plusieurs options possibles)

[X] Juge

[] Procureur

[X] Services pénitentiaire et de probation

[] Autre autorité (veuillez préciser) :

Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).

190. En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

() Oui

(X) Non

Commentaires

191. Si oui, quel est le taux de recouvrement ?

() 80-100%

() 50-79%

() Moins de 50%

Commentaires - Veuillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question :

9. Notaires

9.1. Profession de notaire

9.1.1. Nombre et statuts des notaires

192. Si votre pays dispose de notaires, veuillez indiquer leur nombre et leur statut. Sinon, veuillez passer à la question 197.

	Total	Hommes	Femmes
TOTAL (1+2+3+4)	315 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Statut privé (sans contrôle d'une autorité publique)	0 [] NA [] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Professionnels nommés par l'Etat	315 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Fonctionnaires	0 [] NA [] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
4. Autre	0 [] NA [] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser le statut de ces notaires :

192-1. Quelles sont les conditions d'accès à la profession de notaire (plusieurs options possibles) :

[X] diplôme

[X] expérience professionnelle/formation professionnelle

☒ examen

☐ procédure de nomination par l'Etat

☐ autre (veuillez préciser): Act XLI of 1991 on notaries § 17.

Commentaires A Appointment and becoming a civil law notary

In Hungary due to the official nature and constitutional status of a civil law notary in exercising public authority a notary may only assume office as a result of a successful application procedure and the appointment of the Minister of Justice. Only Hungarian citizens are eligible to apply for a notarial seat. The appointment is the sole event when the notary is commissioned by the State to fulfil tasks forming part of the justice system upon the request of clients. The territorial jurisdiction of civil law notaries generally corresponds to the territorial jurisdiction of the relevant district court, they may not proceed outside such limits. The civil law notary is under an obligation to act upon the request of clients and may not consider it from a financial perspective whether it is lucrative enough or not. However, cooperation is to be declined in the event that the client's request is deemed unlawful or has an underlying purpose to bypass the law. The number of notaries and their tariffs is governed by a regulation of the Minister of Justice.

In Hungary notaries must hold a law degree in order to qualify for a seat. Furthermore, they must obtain practice by working for a notary being employed first as a trainee (candidate notary), then following a three-year period as a deputy notary provided they have passed the bar examinations. A deputy notary acts independently under the full financial and professional liability of the notary. Subsequent to three years of such practice, the deputy may substitute the notary all on his/her own assuming full liability in case of the illness of the notary or leave, and may apply for a vacant seat.

192-2. Le mandat des notaires est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

☒ oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire : 68,5

☐ non, veuillez indiquer la durée du mandat :

Commentaires - existe-t-il des exceptions (par exemple la révocation à titre de sanction disciplinaire). Veuillez préciser : Independence, irremovability, impartiality

The status of a notary is the closest in nature to that of a judge. The notary enforces the law independently only subject to law and may not be ordered. Every decision of the notary may be appealed - save for some exceptions - as that of a first instance court. The notary's institutional autonomy is also reinforced by the fact that he/she may only be assigned to another seat if he/she so requests. The independence of a notary is further supported by the mandatory provision prescribing that apart from holding public office he/she may only be engaged in scientific, artistic, literary, educational, creative technical, and sports activities as a form of gainful occupation. The notary is obliged to report any such gainful occupation to the presidency of the territorial chamber.

The notary is under an obligation to act impartially. If certain circumstances apply specified by law, or cannot remain unbiased for some reason, he/she may decline to proceed with a formal decision which may be appealed against.

194. Quel type de fonctions exercent les notaires (plusieurs réponses possibles):

☒ dans le cadre de certaines procédure civile (par exemple successions ou partage successoral, divorce par consentement mutuel)

☒ authentification

☒ certification des signatures

☐ contrôle de légalité des documents soumis par les parties

☒ médiation

☐ prestation de serments

☐ autre, par exemple collecter les taxes, tenir des registres (veuillez préciser) :

Commentaires

194-1. Les notaires ont –ils des droits exclusifs dans l'exercice de leurs fonctions :

☒ dans le cadre de certaines procédure civile (par exemple successions ou partage successoral, divorce par consentement mutuel)

☒ [X] authentication

☒ [X] certification des signatures

☐ [] contrôle de légalité des documents soumis par les parties

☐ [] médiation

☐ [] prestation de serments

☒ [X] autre, par exemple collecter les taxes, tenir des registres (veuillez préciser) :issuing order for payment issuing European order for payment keeping the register of mortgages imposed on movables keeping the register of civil partnerships keeping the register of wills keeping the register of marriage and partnership contracts preliminary evidence appointing expert witness annulment of securities and instruments dissolution of registered partnerships ordering of enforcement notarial deposit

Commentaires - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu des droits exclusifs des notaires ou, au contraire, des indications sur la concurrence à laquelle ils peuvent être confrontés:

194-2. Dans quels domaines du droit les notaires ont-ils des compétences (plusieurs réponses possibles) ?

☒ [X] Transaction immobilière

☐ [] Droit de la famille

☒ [X] Droit des successions

☒ [X] Droit des sociétés

☐ [] Contrôle de la régularité des jeux de hasard

☒ [X] Autres

Commentaires

194-3. Les notariats utilisent-ils des systèmes numériques spécialisés dans leur activité ?

☐ [] Dans l'élaboration d'instruments authentiques

☒ [X] Dans l'enregistrement d'instruments authentiques (archives)

☒ [X] Pour d'autres activités (veuillez préciser) :Notaries use a specialised digital system for the payment order procedure

Commentaires

195. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

☒ (X) Oui

☐ () Non

Commentaires

196. Si oui, quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires (plusieurs options possibles)?

☐ [] une instance professionnelle

☒ [X] le tribunal

☒ [X] le ministère de la Justice

☐ [] le procureur

☒ [X] autre (veuillez préciser) :

196-1. Existe-t-il un système de formation continue générale pour les notaires ?

☒ (X) Oui

☐ () Non

I1. Veuillez indiquer les sources de votre réponse à la question 192:

Sources : Ministry of Justice

https://www.mokk.hu/ugyfeleknek/index_en.php

Act XLI of 1991 on civil law notaries, Decree Nr. 15/1991. (XI. 26.) of the Minister of Justice

10. Interprètes judiciaires

10.1. Précisions sur la profession d'interprète judiciaire

10.1.1. Statuts des interprètes judiciaires

197. Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé ?

☒ (X) Oui

☐ () Non

198. La fonction d'interprète judiciaire est-elle réglementée par des normes juridiques?

☐ () Oui

☒ (X) Non

199. Nombre d'interprètes judiciaires accrédités ou enregistrés :

[]

☒ [X] NA

☐ [] NAP

200. Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?

☐ () Oui

☒ (X) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :

201. Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ?

☐ Oui, pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée

☒ Oui, pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique

☐ Non, veuillez préciser quelle autorité est responsable de la sélection

Commentaires Courts are responsible only for appointment on an ad hoc basis, according to the specific needs of given proceedings.

J1. Veuillez indiquer les sources de votre réponse à la question 199

Sources : National Office for the Judiciary

11. Experts judiciaires

11.1. Profession d'expert judiciaire

11.1.1. Statuts des experts judiciaires

202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (plusieurs options possibles):

☒ experts à qui les parties demandent d'apporter leur expertise pour soutenir leur argumentation,

☒ experts nommés par le tribunal pour mettre à la disposition de celui-ci leurs connaissances scientifiques et techniques sur des questions de fait,

☐ «Experts juristes » qui peuvent être consultés par le juge pour des questions de droit spécifiques ou qui ont pour tâche de soutenir le juge dans la préparation du travail judiciaire (mais qui ne participent pas au jugement).

☐ Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

202-1. Existe-t-il des listes ou des bases de données d'experts judiciaires agréées ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant ces listes ou bases de données d'experts si elles existent (par exemple : l'expert prête-t-il serment ? comment est évaluée sa compétence ? par qui ?) :

202-2. Qui est responsable de l'enregistrement des experts judiciaires?

☒ Le Ministère de la Justice

☐ Les tribunaux

☐ Un organisme indépendant (association d'experts judiciaires)

☐ Autre

Commentaires

202-3. L'enregistrement des experts judiciaires est-il limité dans le temps ?

() Oui, pour combien de temps

(X) Non

Commentaires

203. Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Le cas échéant, veuillez indiquer en quoi consiste cette protection :

203-1. L'expert judiciaire a-t-il une obligation de formation ?

	Obligation de formation
Formation initiale	(X) Oui () Non
Formation continue	(X) Oui () Non

Commentaires

203-2. Si oui, cette formation concerne-t-elle :

[X] la procédure judiciaire

[X] le métier de l'expert

[X] autre

Commentaires

204. La fonction d'expert judiciaire est-elle réglementée par des normes juridiques?

(X) Oui

() Non

Commentaires The main legal reference is the Act XXIX of 2016 on the function of judicial expert. Besides, the Code of civil procedure provides for that if the Court does not possess that special knowledge, which is needed to judge a significant fact or other circumstances in a legal action it should invite a judicial expert. Other decrees contain rules related to the forensic operation, to the remuneration of forensic experts; to the forensic specialist areas, as well as to the related professional qualifications and other conditions, to legal education and examination rules necessary for the professional activity of judicial expert, rules on training and examination of the basics of forensic etc. All these rules can be found on the website www.magyarorszag.hu.

204-1. A l'occasion d'une mission qui lui est confiée, l'expert judiciaire est-il dans l'obligation de signaler ses éventuels conflits d'intérêt ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

205. Nombre d'experts judiciaires accrédités ou enregistrés :

Total	Hommes	Femmes
-------	--------	--------

Nombre d'experts	3 656 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
-------------------------	----------------------------	---------------------	---------------------

Commentaires

205-1. Qui fixe la rémunération de l'expert ?

- If appointed by the court or other (investigating) official, the remuneration shall be based on the relevant Ministerial Decree of Experts' remuneration [(3/1986 (II. 21.) decree of the Minister of Justice on the remuneration of forensic experts)]. If appointed by the interested party, the remuneration is subject to the agreement of appointer and appointee.

206. Existe-t-il des dispositions impératives relatives à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire dans le cadre des procédures judiciaires ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser, notamment les délais impartis pour présenter un rapport technique au juge :

206-1. Nombre d'affaires pour lesquelles une expertise a été ordonnée par un juge ou requise par les parties

	Nombre d'affaires
Total (1+2+3+4)	[X] NA [] NAP
1.Affaires civiles et commerciales litigieuses	[X] NA [] NAP
2.Affaires administratives	[X] NA [] NAP
3.Affaires pénales	[X] NA [] NAP
4.Autre affaires	[X] NA [] NAP

Commentaires

207. Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des experts judiciaires ?

[] Oui, pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée

[] Oui, pour les recruter et/ou les nommer sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique

[X] Non, veuillez préciser qui est responsable de cette sélection Ministry of Justice

Commentaires

207-1. Le juge contrôle-t-il le déroulement des opérations d'expertises ?

() Oui

(X) Non

Commentaires

K1. Veuillez indiquer les sources de votre réponse à la question 205

Sources : Ministry of Justice

12. Les réformes dans le système judiciaire

12.1. Réformes envisagées

12.1.1. Réformes

208. Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? Veuillez préciser si ces réformes sont en préparation ou si elles ont simplement été envisagées jusqu'alors. Des projets innovants ont-ils été mis en œuvre ? Si possible, respectez les catégories suivantes:

1. Programmes de réforme généraux No

2. Budget No

3. Tribunaux et ministère public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux-, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments) The Parliament adopted in december 2018 the Act CXXX of 2018 on administrative court which created a separate administrative court system, but introduction this new system was postponed. The government given before the Parliament in october 2018 a bill proposal on the financial compensation related to the prolongation of certain court proceedings.

3.1. Accès à la justice et aide judiciaire No

4. Conseil supérieur de la magistrature No

5. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc. The renewal of the regulations on notaries (including the adoption of a new notarial act instead of the XLI Act of 1991 on Notaries) is planned.

6. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération In October 2019, the government will submit a major amendment to the Companies Act, with the main goal of refocusing court procedures and public services, shifting the focus of company court work to legality review procedures.

7. Exécution des décisions de justice No

8. Médiation et autres mesures alternatives au règlement des litiges No

9. Lutte contre la criminalité No

9.1 Système pénitentiaire NO

9.2 La justice adaptée aux enfants No

9.3 La violence entre partenaires No

10. Nouvelles technologies de l'information et de la communication No

11. Autres No